

INDUSTRIE CANADA

2013–2014

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable James Moore, C.P., député
Ministre de l'Industrie

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le Ministre de l'Industrie, 2014

N° de catalogue Iu1 – 12/2014F-PDF
ISSN 2368-3597

Table des matières

Avant propos	5
Message du ministre	7
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation	9
Profil de l'organisation.....	9
Contexte organisationnel	10
Dépenses réelles	17
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental	21
Tendances relatives aux dépenses du ministère	22
Budget des dépenses par crédit voté	23
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique	25
Résultat stratégique : Le marché canadien est efficace et concurrentiel	25
Programme : Cadres et réglementation du marché.....	25
Sous programme : Métrologie commerciale.....	27
Sous programme : Faillite et insolvabilité	29
Sous programme : Constitution en société sous le régime fédéral	31
Sous programme : Examen des investissements.....	33
Sous programme : Propriété intellectuelle.....	34
Sous programme : Secrétariat du commerce intérieur	38
Programme : Spectre, télécommunications et économie en ligne.....	40
Sous programme : Gestion du spectre et des télécommunications	42
Sous programme : Commerce électronique.....	44
Programme : Programme des consommateurs	46
Programme : Application de la législation sur la concurrence.....	49
Résultat stratégique : Les progrès réalisés dans les domaines des sciences et de la technologie, des connaissances et de l'innovation renforcent l'économie canadienne ..	52
Programme : Capacité dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation	52
Sous programme : Plan d'action du gouvernement en matière de sciences et de technologie	54
Sous programme : Partenariats en sciences et en technologie	56

Programme : Recherche et innovation dans les domaines des technologies de l'information et des communications	58
Programme : Financement de la recherche-développement industrielle.....	61
Sous programme : Innovation dans le secteur de l'automobile	63
Sous programme : Innovation sans le secteur de l'aérospatiale	64
Sous programme : Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense	66
Sous programme : Partenariat technologique Canada	68
Résultat stratégique : Les entreprises et les collectivités canadiennes sont compétitives	71
Programme : Recherche et services pour les petites entreprises, et défense de leurs intérêts	71
Sous programme : Financement des petites entreprises du Canada	72
Sous programme : Réseau Entreprises Canada.....	74
Sous programme : Croissance et prospérité des petites entreprises.....	76
Programme : La compétitivité et la capacité industrielles.....	78
Sous programme : Politiques et analyses propres aux industries	80
Sous programme : Capacité de construction navale	82
Sous programme : Retombées industrielles et régionales.....	83
Programme : Développement économique des collectivités.....	85
Sous programme : Développement des collectivités	86
Sous programme : Développement du Nord de l'Ontario	88
Sous programme : Ordinateurs pour les écoles.....	90
Sous programme : Accès à Internet communautaire	91
Sous programme : Initiative de développement économique pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire	93
Services internes	95
Section III : Renseignements supplémentaires	97
Faits saillants des états financiers	97
États financiers	97
Tableaux de renseignements supplémentaires	101
Dépenses fiscales et évaluations	102
Section IV : Coordonnées de l'organisation	103
Annexe : Définitions	105
Notes de fin de document.....	109

Avant propos

Le rapport ministériel sur le rendement fait partie de la série de documents budgétaires. Ces documents appuient les lois de crédits, qui précisent les montants pouvant être dépensés par le gouvernement et à quelles fins générales. Les documents budgétaires comptent trois parties.

Partie I – Le plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales.

Partie II – Le budget principal des dépenses décrit les ressources financières requises au prochain exercice pour chaque ministère, organisme et société d'État.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux documents. Le rapport sur les plans et les priorités (RPP) est un plan de dépenses établi par chaque ministère et organisme qui reçoit des crédits parlementaires (à l'exception des sociétés d'État). Ce rapport présente des renseignements détaillés, pour une période de trois ans commençant à l'exercice indiqué dans le titre du rapport, sur les priorités, les résultats stratégiques, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises. Le rapport ministériel sur le rendement (RMR) dresse un bilan du rendement réel obtenu par chaque ministère et organisme au cours du plus récent exercice terminé, en fonction des plans, des priorités et des résultats attendus énoncés dans son propre RPP. Le RMR informe les parlementaires et la population des résultats obtenus par les organisations pour les Canadiens.

Le budget supplémentaire des dépenses renferme en outre des renseignements sur les besoins relatifs aux dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal des dépenses ou qui ont ultérieurement été précisés afin de rendre compte de l'évolution de programmes et de services donnés.

L'information financière présentée dans le RMR provient directement des autorisations décrites dans le budget principal des dépenses et des renseignements fournis dans le RPP sur les dépenses prévues. Cette information financière correspond à celle fournie dans les Comptes publics du Canada. Ceux-ci renferment l'État consolidé de la situation financière, l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé, l'État consolidé de la variation de la dette nette et l'État consolidé des flux de trésorerie du gouvernement du Canada, de même que des renseignements détaillés des opérations financières ventilés par portefeuille ministériel pour un exercice donné. Deux types d'information financière présentée dans le RMR proviennent des Comptes publics du Canada : les autorisations budgétaires disponibles pour emploi au nouvel exercice par une organisation qui reçoit des crédits parlementaires, et les autorisations utilisées lors de cet exercice. Ces dernières autorisations correspondent aux dépenses réelles décrites dans le RMR.

La Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats du Conseil du Trésor favorise une plus grande concordance de l'information sur le rendement présentée dans les RMR, les autres documents budgétaires et les Comptes publics du Canada. Pour les organisations qui reçoivent des crédits parlementaires, la Politique définit

l'architecture d'alignement des programmes comme une structure par rapport à laquelle l'information sur le rendement financier et non financier est fournie aux fins des documents budgétaires et des rapports au Parlement. Peu importe si l'organisation présente l'information dans le budget principal des dépenses, le RPP, le RMR ou les Comptes publics du Canada, la même structure est utilisée.

Dans le but de mieux appuyer les décisions sur les crédits, un certain nombre de changements ont été apportés aux RMR en 2013-2014. Le RMR présente maintenant les renseignements sur les finances, les ressources humaines et le rendement dans la section II, au niveau le plus bas de l'architecture d'alignement des programmes, le cas échéant.

Le format et la terminologie du RMR ont également été modifiés afin de le rendre plus clair et cohérent et de mettre davantage l'accent sur l'information du budget des dépenses et des Comptes publics. De plus, l'information ministérielle concernant la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) a été regroupée dans un nouveau tableau de renseignements supplémentaires qui sera affiché sur le site Web du ministère. Ce tableau comprend tous les éléments de la Stratégie qui étaient auparavant fournis dans les RMR et les sites Web ministériels, y compris les rapports sur l'écologisation des opérations gouvernementales et les évaluations environnementales stratégiques. La section III du rapport fournira un lien vers le nouveau tableau dans le site Web du ministère. Enfin, les définitions des termes utilisés sont maintenant fournies en annexe.

Message du ministre

Je suis heureux de présenter ce rapport sur les activités clés à Industrie Canada en 2013-2014.

Notre gouvernement a poursuivi ses mesures pour améliorer le contexte d'investissement et le rendement du Canada en matière d'innovation, et pour permettre au pays de se tailler une part plus grande du commerce mondial et d'édifier un marché efficace et concurrentiel.

L'un des éléments clés du programme était notre engagement à défendre les intérêts des consommateurs canadiens en instaurant des conditions menant à plus de choix, des prix plus bas et de meilleurs services dans le secteur des télécommunications sans fil.

Voici quelques faits saillants :

- la conclusion des enchères du spectre de 700 MHz, qui ont donné lieu à des recettes de 5,28 milliards de dollars et ouvert la porte à la présence de quatre fournisseurs de services sans fil dans chaque région du pays;
- des modifications à la politique sur la construction de pylônes de téléphonie cellulaire, qui permettent aux administrations et aux citoyens locaux de jouer un rôle déterminant dans le choix des emplacements des pylônes;
- et la publication de Canada numérique 150, un plan grâce auquel les Canadiens pourront tirer pleinement profit des occasions de l'ère numérique.

De plus, Industrie Canada a effectué des investissements considérables dans la fabrication automobile de pointe afin de renforcer l'économie et de retenir des emplois de haut calibre ici au Canada. En septembre 2013, notre gouvernement a investi 71,6 millions de dollars par l'entremise du Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile, concrétisant ainsi son engagement d'appuyer la transformation de l'usine de Ford à Oakville en installation de fabrication mondiale. Cet investissement est porteur d'avenir pour l'usine d'assemblage d'Oakville.

Le Ministère a aussi lancé le Programme de démonstration de technologies, qui aidera les entreprises de l'aérospatiale et de la défense à faire passer leurs produits du laboratoire au marché.

Au cours de l'année, j'ai lancé le *Cadre de la politique spatiale du Canada*, qui guidera nos activités d'exploration spatiale. Ce cadre assurera le maintien d'une industrie spatiale robuste et compétitive sur le plan commercial, qui sera une source d'inspiration — et d'emplois — pour les Canadiens pendant de nombreuses années à venir.



Notre gouvernement continuera à travailler avec les provinces et les territoires pour moderniser l'Accord sur le commerce intérieur. L'objectif est d'éliminer les obstacles internes au commerce qui nuisent à l'économie nationale et à la compétitivité internationale du Canada.

À l'approche du 150^e anniversaire du Canada en 2017, notre gouvernement demeure déterminé à créer des emplois et à soutenir la croissance économique en donnant aux entreprises et aux collectivités canadiennes les possibilités dont elles ont besoin pour prospérer.

C'est avec plaisir que je présente le *Rapport ministériel sur le rendement* d'Industrie Canada pour l'exercice 2013-2014.

Le ministre de l'Industrie,

James Moore

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de l'Industrie :

L'honorable James Moore, C.P., député

Ministre d'État (Sciences et Technologie) :

L'honorable Ed Holder, C.P., député

Ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme, et Agriculture) :

L'honorable Maxime Bernier, C.P., député

Ministre d'État (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario) :

L'honorable Gary Goodyear, C.P., député

Ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique pour le Nord de l'Ontario) :

L'honorable Greg Rickford, C.P., député

Sous-ministre :

John Knubley

Portefeuille ministériel :

Industrie

Année de création :

Incorporée en 1892

Principales autorités législatives :

La loi constituant Industrie Canada est la Loi sur le ministère de l'industrie, L.C. 1995, ch.1

Contexte organisationnel

Raison d'être

Industrie Canada a pour mission de favoriser l'essor d'une économie canadienne concurrentielle et axée sur le savoir.

Le Ministère travaille avec les Canadiens de tous les secteurs de l'économie et de toutes les régions du pays à instaurer un climat favorable à l'investissement, à stimuler l'innovation, à accroître la présence canadienne sur les marchés mondiaux et à créer un marché efficace et concurrentiel.

Industrie Canada a pour mandat de contribuer à rendre l'industrie du pays plus productive et plus concurrentielle dans l'économie mondiale, et d'améliorer ainsi le bien-être social et économique des Canadiens.

Responsabilités

Industrie Canada collabore avec les Canadiens dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les régions du pays afin d'améliorer les conditions d'investissement et le rendement du Canada en matière d'innovation, et de rendre les entreprises canadiennes plus productives et compétitives dans l'économie du savoir. Le Ministère intervient dans une vaste gamme de dossiers liés à l'industrie et à la technologie, aux échanges, au commerce, à la science, à la consommation, aux sociétés par actions et aux valeurs mobilières, à la concurrence et aux restrictions au commerce, aux poids et mesures, à la faillite et à l'insolvabilité, à la propriété intellectuelle, à l'investissement, à la petite entreprise et au tourisme.

Douze ministères et organismes fédéraux forment le portefeuille de l'Industrie. Industrie Canada travaille en partenariat avec les membres du portefeuille de l'Industrie pour mobiliser des ressources et utiliser des synergies dans un certain nombre de domaines, afin de faire progresser l'objectif du gouvernement du Canada consistant à bâtir une économie fondée sur le savoir dans toutes les régions du Canada et à faire avancer son programme centré sur l'emploi et la croissance.

Résultats stratégiques et architecture d’alignement des programmes (AAP)

L'architecture d'alignement des programmes (AAP) d'Industrie Canada est un inventaire de tous les programmes du Ministère. Ils sont décrits en fonction des liens logiques et hiérarchiques qui les unissent et des résultats stratégiques auxquels ils contribuent. L'AAP permet également de relier de façon claire les ressources financières et non financières à chaque programme.

Pour 2013-2014, le Programme de stages dans les petites entreprises a été supprimé, puisqu’il a pris fin le 31 mars 2013, et certaines descriptions des programmes ont été clarifiées pour mieux correspondre aux programmes.

Résultat stratégique : Le marché canadien est efficace et concurrentiel

Programme : Cadres et réglementation du marché

- Sous programme : Métrologie commerciale
- Sous programme : Faillite et insolvabilité
- Sous programme : Constitution en société sous le régime fédéral
- Sous programme : Examen des investissements
- Sous programme : Propriété intellectuelle
- Sous programme : Secrétariat du commerce intérieur

Programme : Spectre, télécommunications et économie en ligne

- Sous programme : Gestion du spectre et des télécommunications
- Sous programme : Commerce électronique

Programme : Programme des consommateurs

Programme : Application de la législation sur la concurrence

Résultat stratégique : Les progrès réalisés dans les domaines des sciences et de la technologie, des connaissances et de l'innovation renforcent l'économie canadienne

Programme : Capacité dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation

- Sous programme : Plan d’action du gouvernement en matière de sciences et de technologie
- Sous programme : Partenariats en sciences et en technologie

Programme : Recherche et innovation dans les domaines des technologies de l’information et des communications

Programme : Financement de la recherche-développement industrielle

- Sous programme : Innovation dans le secteur de l'automobile
- Sous programme : Innovation sans le secteur de l'aérospatiale
- Sous programme : Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense
- Sous programme : Partenariat technologique Canada

Résultat stratégique : Les entreprises et les collectivités canadiennes sont compétitives

Programme : Recherche et services pour les petites entreprises, et défense de leurs intérêts

- Sous programme : Financement des petites entreprises du Canada
- Sous programme : Réseau Entreprises Canada
- Sous programme : Croissance et prospérité des petites entreprises

Programme : La compétitivité et la capacité industrielles

- Sous programme : Politiques et analyses propres aux industries
- Sous programme : Capacité de construction navale
- Sous programme : Retombées industrielles et régionales

Programme : Développement économique des collectivités

- Sous programme : Développement des collectivités
- Sous programme : Développement du Nord de l'Ontario
- Sous programme : Ordinateurs pour les écoles
- Sous programme : Accès à Internet communautaire
- Sous programme : Initiative de développement économique pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire

Services internes

Priorités organisationnelles

Les réalisations soulignées ci-après correspondent aux engagements pris dans le Rapport sur les plans et priorités de 2013-2014.

Priorité	Type	Résultats stratégique
Privilégier le marché	Permanente	Le marché canadien est efficace et concurrentiel
Sommaire des progrès		
Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?		
<ul style="list-style-type: none"> Industrie Canada (IC) a vendu aux enchères la bande de radiofréquence de 700 MHz en janvier et en février 2014, générant des revenus de 5,27 milliards de dollars. Au total, 97 licences ont été octroyées à huit entreprises. Les règles de mise aux enchères ont donné lieu à quatre fournisseurs de services sans fil dans toutes les régions du pays desservies par ce spectre de haute qualité. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi canadienne anti-pourriel, Industrie Canada a parachevé les Règlement sur la protection du commerce électronique, publié dans la Gazette du Canada, partie II le 18 décembre 2013.¹ Le Règlement comprend des clarifications des principaux termes et des exemptions pour les activités commerciales admissibles. La Loi est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014. En réponse au discours du Trône de 2013, le Ministère a entrepris des activités initiales pour appuyer le programme du gouvernement fédéral Les consommateurs d'abord. IC a dirigé l'élaboration d'un programme fédéral/provincial/territorial renouvelé pour le commerce intérieur. Le Ministère a certifié et examiné toutes les demandes d'examen présentées par des investisseurs étrangers. L'information a été ultérieurement fournie au ministre de l'Industrie afin d'appuyer le processus décisionnel au sujet de l'avantage net probable des investissements proposés. Des traités internationaux clés portant sur la propriété intellectuelle (PI) qui faciliteront la percée des marchés internationaux pour les entreprises canadiennes, en plus de réduire les obstacles pour les entreprises étrangères qui veulent enregistrer leur PI au Canada ont été déposés en janvier 2014. 		

Priorité	Type	Résultats stratégique
Promouvoir l'économie du savoir	Permanente	Les progrès réalisés dans les domaines des sciences et de la technologie, des connaissances et de l'innovation renforcent l'économie canadienne
Sommaire des progrès		
Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?		
<ul style="list-style-type: none"> Industrie Canada a élaboré un document de travail pour orienter la consultation publique sur une stratégie en matière de sciences, de technologie et d'innovation révisée. Le Ministère a reçu des centaines de soumissions du public et a organisé deux tables rondes avec les principaux intervenants. 		

Priorité	Type	Résultats stratégique
Appuyer les entreprises	Permanente	Les entreprises et les collectivités canadiennes sont compétitives
Sommaire des progrès		
Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?		
<ul style="list-style-type: none"> Industrie Canada a collaboré avec l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario en vue de mettre à jour le Fonds de fabrication de pointe annoncé dans le budget de 2013, en collaborant à la conception de l'analyse de l'économie et de l'innovation qui sera appliquée aux propositions de projets. Après la réponse préliminaire à l'Examen de l'aérospatiale fournie dans le budget de 2013, le gouvernement fédéral a répondu à plusieurs recommandations clés, notamment en lançant un nouveau programme de démonstration de technologies en septembre 2013 et en annonçant des améliorations de l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense en décembre 2013. Dans le cadre de l'administration continue de la politique des retombées industrielles et régionales, Industrie Canada a élaboré des approches novatrices du projet d'avion de recherche et de sauvetage afin d'assurer la participation d'un partenaire canadien pour l'entretien de l'aéronef et de meilleurs résultats pour l'industrie canadienne. Le Ministère a continué d'entreprendre des activités pour améliorer l'accès aux renseignements du gouvernement du Canada, aux programmes et services pour petites et moyennes entreprises par l'entremise du Réseau Entreprises Canada et a apporté des modifications réglementaires pour moderniser le Programme de financement des petites entreprises du Canada. 		

Priorité	Type	Résultats stratégique
Assurer la saine gestion	Permanente	Tous les résultats stratégiques
Sommaire des progrès		
Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?		
<ul style="list-style-type: none"> Industrie Canada a continué ses efforts pour renforcer la main-d'œuvre de demain, notamment en perfectionnant les compétences et les talents de ses employés, tout en encourageant un leadership représentatif des valeurs de la fonction publique à tous les niveaux. En outre, le Ministère a complètement mis en œuvre le processus opérationnel commun des ressources humaines, une initiative à l'échelle de la fonction publique visant à normaliser la façon dont les activités liées aux ressources humaines se déroulent. Le projet de sept ans de la Stratégie nationale d'aménagement respecte les délais et devrait éviter les frais de location dans les années à venir. En 2013-2014, le Ministère a comme prévu atteint la libération ciblée de l'espace de bureau dans la région de la capitale nationale à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Industrie Canada a accru sa collaboration et l'engagement des partenaires à l'étendue du portefeuille de l'industrie afin d'améliorer la livraison de programmes et de services appuyant les Canadiens et les entreprises canadiennes. 		

Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
La demande de services mobiles et le spectre continue d'augmenter.	Afin d'atténuer ce risque, le Ministère a publié un plan pluriannuel de libération du spectre le 7 mars 2013. Industrie Canada a également continué de rendre le spectre disponible, notamment en mettant aux enchères la bande de radiofréquences de 700 MHz en janvier et en février 2014 ainsi que la préparation pour la vente de spectre dans la bande 2500 Mhz prévue pour 2015. En outre, des dispositions « l'utiliser ou le perdre » ont été annoncées pour le renouvellement des licences dans les bandes 2300 et 3500 MHz, pour s'assurer que ce spectre sans fil soit utilisé au profit des consommateurs dans les zones mal desservies.	<p>Résultat stratégique : Le marché canadien est efficace et concurrentiel</p> <p>Programme : Spectre, télécommunications et économie en ligne</p>
Les conditions du marché, ainsi que la structure des programmes de R-D d'Industrie Canada, peuvent influencer sur le calendrier des débours au titre des programmes et des résultats anticipés.	Industrie Canada s'est employé à mettre en œuvre les recommandations de l'Examen de l'aérospatiale pour veiller à ce que les programmes du Ministère répondent aux besoins de ses intervenants. Pour ce faire, il a entre autres lancé le Programme de démonstration de technologies et apporté des modifications à l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense (ISAD) pour la rendre plus efficace et efficiente. Le Ministère a également mis en œuvre les recommandations du rapport du Bureau du vérificateur général de l'automne 2012, y compris l'élaboration d'une stratégie à jour de mesure du rendement pour l'ISAD.	<p>Résultat stratégique : Les progrès réalisés dans les domaines des sciences et de la technologie, des connaissances et de l'innovation renforcent l'économie canadienne</p> <p>Programme : Financement de la recherche-développement industrielle</p>

L'environnement de risque d'Industrie Canada est façonné par le mandat et les objectifs du Ministère, les politiques et les priorités du gouvernement, ainsi que les tendances économiques, sociales et technologiques plus larges. Pour répondre à ses priorités et livrer les résultats des programmes, le Ministère a également cerné et géré les risques inhérents. Les risques indiqués dans le tableau qui précède sont ceux qui sont perçus avoir l'incidence potentielle la plus marquée sur les priorités du Ministère en ce qui concerne la prestation de programmes en 2013-2014.

Chaque année, Industrie Canada utilise une approche de gestion intégrée pour atténuer les risques qui pourraient entraver la capacité générale du Ministère de s'acquitter de son mandat. Cette approche répond aux besoins du Ministère en matière de saine gestion du risque et lui permet de surveiller les stratégies d'atténuation et les plans d'action pour ses risques organisationnels.

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
1 160 225 456	1 219 589 456	1 445 761 724	1 115 475 464	(104 113 992)

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (réel moins prévu) 2013-2014
4 873	4 688	(185)

Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (dollars)

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2011-2012
Résultat stratégique : Le marché canadien est efficace et concurrentiel								
Cadres et réglementation du marché (1)	56 648 225	56 648 225	54 391 487	58 488 043	220 871 835	47 207 056	30 275 871	39 051 648
Concurrence dans le marché et investissements (2)	S.o.	S.o.	46 211 463	46 211 463	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.
Spectre, télécommunications et économie en ligne (3)	82 684 445	82 684 445	114 149 657	113 865 399	105 974 606	104 364 290	126 216 305	91 353 868
Programme des consommateurs (4)	4 536 406	4 536 406	S.o.	S.o.	4 816 683	4 665 036	4 606 545	4 820 367
Application de la législation sur la concurrence (5)	44 242 595	44 242 595	S.o.	S.o.	48 880 925	47 114 308	49 730 971	49 936 642
Total partiel	188 111 671	188 111 671	214 752 607	218 564 905	380 544 049	203 350 690	210 829 692	185 162 525

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2011-2012
Résultat stratégique : Les progrès réalisés dans les domaines des sciences et de la technologie, des connaissances et de l'innovation renforcent l'économie canadienne								
Capacité dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation (6)	300 804 369	307 804 369	319 889 018	277 939 018	293 158 433	210 195 969	415 896 394	440 838 152
Recherche et innovation dans les domaines des technologies de l'information et des communications (7)	34 817 205	34 817 205	S.o.	S.o.	40 864 257	37 793 377	47 581 822	44 920 362
Financement de la recherche-développement industrielle (8)	332 526 112	355 690 112	281 396 343	288 573 685	385 360 732	330 580 008	349 193 500	332 865 598
Total partiel	668 147 686	698 311 686	601 285 361	566 512 703	719 383 422	578 569 354	812 671 716	818 624 112
Résultat stratégique : Les entreprises et les collectivités canadiennes sont compétitives								
Recherche et services pour les petites entreprises, et défense de leurs intérêts	102 258 916	102 258 916	95 390 065	86 077 065	84 894 338	85 577 041	81 516 335	99 038 194
La compétitivité et la capacité industrielles	36 145 038	36 145 038	31 560 065	31 555 309	38 182 192	37 132 066	44 123 977	39 598 155
Développement économique des collectivités	65 318 795	65 318 795	61 707 284	63 547 284	84 853 872	72 366 822	76 756 979	153 211 215
Total partiel (9)	203 722 749	203 722 749	188 657 414	181 179 658	207 930 402	195 075 929	202 397 291	291 847 564
Services internes								
Total partiel (10)	100 243 350	129 443 350	124 810 133	124 771 312	137 903 851	138 479 491	131 684 019	151 075 979
Total	1 160 225 456	1 219 589 456	1 129 505 515	1 091 028 578	1 445 761 724	1 115 475 464	1 357 582 718	1 446 710 180

Explication du sommaire de rendement

Résultat stratégique : Le marché canadien est efficace et concurrentiel

1. Le montant indiqué à Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014 dans le cadre du programme Cadres et réglementation du marché correspond essentiellement au sous-programme Propriété intellectuelle, qui comprend les surplus accumulés par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) depuis sa création en 1994. L'OPIC est un organisme au sein du Ministère qui est entièrement financé par les recettes qu'il génère. L'intention n'est pas de dépenser l'excédent accumulé au cours d'une année donnée, mais plutôt de puiser dans cet excédent lorsque nécessaire.
2. Dès 2014-2015, le programme Concurrence dans le marché et investissements remplacera l'ancien programme Application de la législation sur la concurrence et le sous-programme Examen des investissements. Il n'y a pas d'information historique pour le nouveau programme.
3. Les modifications apportées aux autorisations et aux dépenses réelles de 2013-2014 comparativement aux dépenses prévues pour le programme Spectre, télécommunications et économie en ligne tiennent compte des dépenses de 8 millions

de dollars d'Industrie Canada pour la campagne de publicité sur la politique du sans fil de 9 millions de dollars, ainsi que le montant de 9 millions de dollars pour le projet visant à moderniser le système informatique utilisé pour la gestion du spectre et d'autres équipements de gestion du spectre. Les dépenses réelles pour ce programme comprenaient également les coûts en cours d'année liés aux rajustements de la rémunération et aux exigences de la liste de paye pour répondre aux obligations juridiques de l'employeur (p. ex., congé parental). La modification des dépenses de 2012-2013 est attribuable à un paiement ponctuel pour une entente de règlement. La modification des dépenses prévues dès 2014-2015 s'explique également par la restructuration du programme en conséquence de la nouvelle AAP de 2014-2015 (Recherche et innovation dans les domaines des technologies de l'information et des communications sera inclus comme sous-programme de ce programme).

4. Dès 2014-2015, le Programme des consommateurs sera déclaré sous le programme Cadre et réglementation du marché, en conséquence de la nouvelle AAP de 2014-2015.
5. Dès 2014-2015, le programme Application de la législation sur la concurrence sera déclaré sous le programme Concurrence dans le marché et investissements, en conséquence de la nouvelle AAP de 2014-2015.

Résultat stratégique : Les progrès réalisés dans les domaines des sciences et de la technologie, des connaissances et de l'innovation renforcent l'économie canadienne

6. L'évolution des dépenses dans le programme Capacité dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation de 2011-2012 à 2013-2014 reflète l'achèvement des activités liées aux fonds de stimulation du Plan d'action économique du Canada 2009, y compris l'investissement de 2 milliards de dollars du Gouvernement du Canada pour le Programme d'infrastructure du savoir. Les montants sous les dépenses réelles et dépenses prévues pour les années futures ne comprennent pas les investissements annoncés dans le budget de 2014, y compris l'investissement dans Mitacs et dans l'Institut d'informatique quantique.
7. Dès 2014-2015, les dépenses du programme Recherche et innovation dans les domaines des technologies de l'information et des communications seront déclarées comme un sous-programme sous Spectre, télécommunications et économie en ligne, en conséquence de la nouvelle AAP de 2014-2015.
8. L'évolution des dépenses prévues dans le programme Financement de la recherche-développement industrielle dès 2014-2015 est liée à la réalisation du programme Bombardier CSeries et à la fin du financement supplémentaire pendant une période de quatre ans annoncée dans le budget de 2009 pour appuyer les investissements dans l'innovation dans l'industrie de l'aérospatiale. De plus, les fonds pour le Programme d'innovation en aérospatiale pour l'exercice 2014-2015 ont été reportés à l'exercice 2013-2014 à cause d'une augmentation des dépenses du programme à court terme. Le budget de 2014 prévoyait la somme supplémentaire de 500 millions de dollars sur deux ans pour le Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile, ce qui sera pris en compte dans les prochains rapports budgétaires.

Résultat stratégique : Les entreprises et les collectivités canadiennes sont compétitives

9. Les modifications apportées aux dépenses depuis 2011-2012 pour ce résultat stratégique sont principalement attribuables à la réduction du financement de deux programmes. L'initiative du budget de 2009, Large bande Canada : un milieu rural branché (déclaré sous Développement économique des collectivités), tire à sa fin en 2015-2016. Le budget de 2014 prévoyait 305 millions de dollars sur cinq ans pour le programme Un Canada branché qui améliorera l'accès aux réseaux à large bande à haute vitesse, ainsi que 36 millions de dollars sur quatre ans pour renouveler le Programme des ordinateurs pour les écoles. Les paiements législatifs aux prêteurs en ce qui concerne les réclamations pour pertes sur les prêts non remboursés faits dans le cadre du Programme de financement des petites entreprises du Canada (déclarées sous Recherche et services pour les petites entreprises, et défense de leurs intérêts) ont également diminué essentiellement en raison de la réduction des prêts accordés au cours des dernières années et du nombre de réclamations reçues et payées.

Services internes :

10. Les modifications apportées aux dépenses, au budget principal des dépenses, et aux dépenses prévues sous Services internes apparaissent chaque année, et sont attribuables en partie au modèle de financement du Ministère, selon lequel une grande partie de son budget central provient de remboursements et de redevances reçus pour le soutien fourni dans le cadre d'anciens programmes de contribution. Cette partie varie d'une année à l'autre et est allouée chaque année par l'entremise du budget supplémentaire des dépenses; elle n'est jamais prise en compte dans le budget principal des dépenses.

Pour plus d'information, veuillez consulter la section Analyse des programmes et des sous-programmes par résultat stratégique du présent rapport.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2013 – 2014 avec le cadre pangouvernemental (dollars) ²

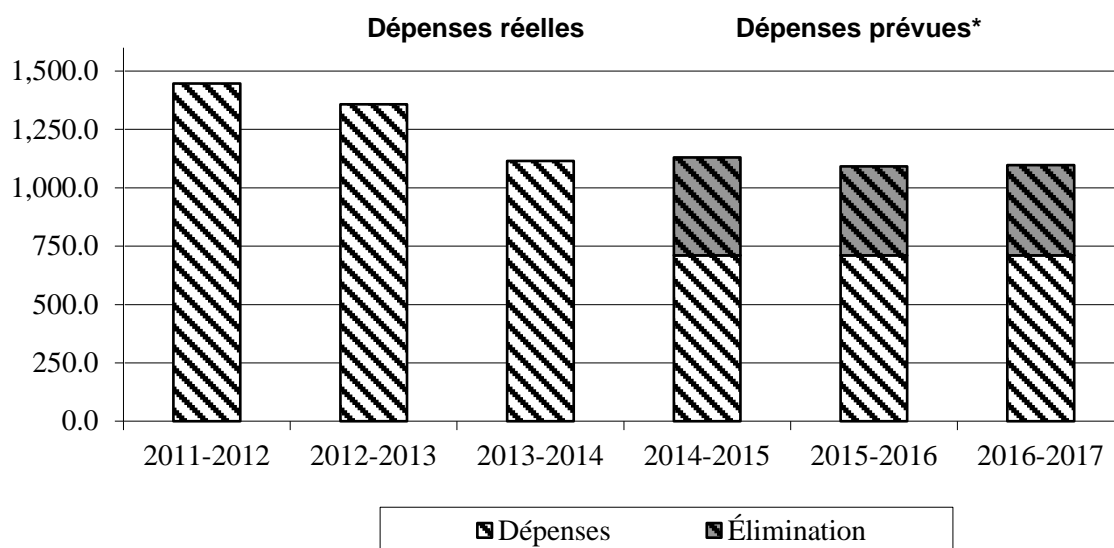
Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2013 2014
Le marché canadien est efficace et concurrentiel	Cadres et réglementation du marché	Affaires économiques	Un marché équitable et sécurisé	47 207 056
	Spectre, télécommunications et économie numérique	Affaires économiques	Un marché équitable et sécurisé	104 364 290
	Programme des consommateurs	Affaires économiques	Un marché équitable et sécurisé	4 665 036
	Application de la législation sur la concurrence	Affaires économiques	Un marché équitable et sécurisé	47 114 308
Les progrès réalisés dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation	Capacité dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation	Affaires économiques	Une économie axée sur l'innovation et le savoir	210 195 969
	Recherche et innovation dans les domaines des technologies de l'information et des communications	Affaires économiques	Une économie axée sur l'innovation et le savoir	37 793 377
	Financement de la recherche-développement industrielle	Affaires économiques	Une économie axée sur l'innovation et le savoir	330 580 008
Les entreprises et les collectivités canadiennes sont compétitives	Recherche et services pour les petites entreprises, et défense de leurs intérêts	Affaires économiques	Une croissance économique forte	85 577 041
	La compétitivité et la capacité industrielles	Affaires économiques	Une croissance économique forte	37 132 066
	Développement économique des collectivités	Affaires économiques	Une croissance économique forte	72 366 822

Total des dépenses par secteur de dépenses (dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	1 090 146 106	976 995 973
Affaires sociales	0	0
Affaires internationales	0	0
Affaires gouvernementales	0	0

Tendance relatives aux dépenses du ministère

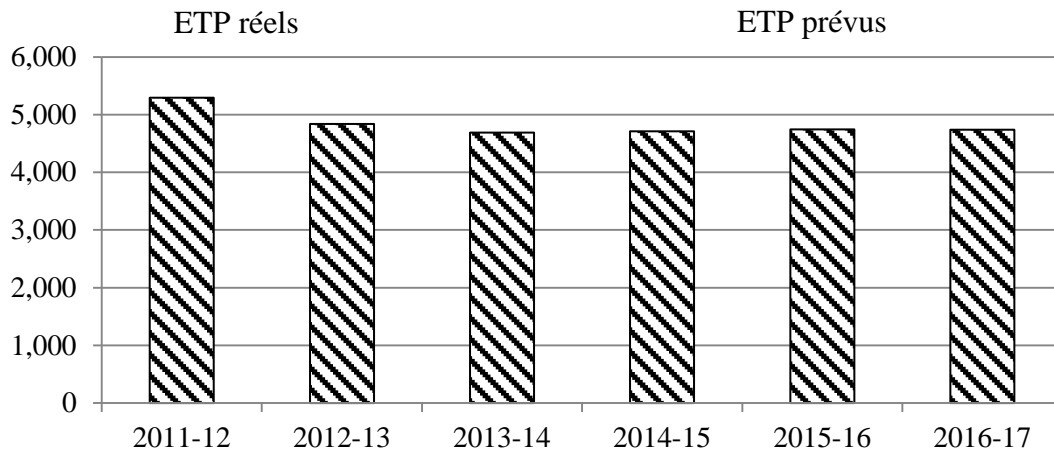
Tendance relatives aux dépenses du ministère (en millions de dollars)



* Une section ombrée est incluse pour illustrer la partie du financement des dépenses totales qui a trait aux programmes à financement temporaire.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Dépenses	1 446,7	1 357,6	1 115,5	710,5	710,5	710,5
Programmes temporisés	0	0	0	419,0	380,5	386,7
Total	1 446,7	1 357,6	1 115,5	1 129,5	1 091,0	1 097,2

Tendance des ressources humaines ministérielles (équivalents temps plein—ETP)



Explication du profil des dépenses

La modification des dépenses depuis 2011-2012 est en grande partie attribuable à l'achèvement du fonds de stimulation du Plan d'action économique de 2009 et aux modifications annoncées dans le budget de 2012. Les modifications apportées au total des dépenses prévues en 2014-2015 et dans les années subséquentes sont attribuable aux économies constantes réalisées grâce à l'efficacité accrue et à la consolidation des fonctions des programmes et des bureaux.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits votés et des dépenses législatives d'Industrie Canada, veuillez consulter les [Comptes publics du Canada 2014](#) sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.³

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Le marché canadien est efficace et concurrentiel

Industrie Canada favorise la compétitivité en élaborant et en administrant des politiques-cadres économiques qui sont propices à la concurrence, à l'innovation, à l'investissement et à l'entrepreneuriat et qui suscitent la confiance des consommateurs, des investisseurs et des entreprises dans le marché.

Programme—Cadres et réglementation du marché

Description

Industrie Canada est chargé de surveiller et de réglementer divers aspects du marché canadien, y compris les faillites, l'investissement direct étranger, la constitution en société sous le régime fédéral, la propriété intellectuelle et la métrologie commerciale. Pour remplir son mandat, Industrie Canada administre, par l'entremise de ce programme, les lois, les règlements, les politiques et les procédures du cadre; établit et met en application des normes et s'assure qu'elles sont respectées; réalise des examens et rencontre les parties intéressées. Ce programme profite aux Canadiens parce qu'il garantit l'intégrité du marché.

Ressources financières budgétaires—Cadres et réglementation du marché (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
56 648 225	56 648 225	220 871 835	47 207 056	(9 441 169)

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
1 775	1 713	(62)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les délais réglementaires et les normes de services sont respectés.	Le pourcentage moyen des délais réglementaires ou des normes de services est respecté.	91 %	96 %
Les cadres et la réglementation du marché canadien sont conformes aux normes internationales.	Le rang du Canada parmi les pays du G7 pour l'efficacité des cadres et de la réglementation du marché pour la création d'une entreprise, l'incidence des règlements sur l'investissement à l'étranger, et la propriété intellectuelle.	3 ^e	2 ^{e*}

* Ce résultat découle d'une fusion de trois classements différents liés à la création d'une entreprise, à l'incidence des règlements sur l'investissement étranger et à la propriété intellectuelle.⁴

Analyse du rendement—Cadres et réglementation du marché

En 2013-2014, Industrie Canada a continué son travail en vue de protéger les consommateurs canadiens et d'appuyer les entreprises canadiennes.

Le Ministère s'est employé à de mettre en œuvre la *Loi sur l'équité à la pompe* et les modifications réglementaires connexes, y compris l'établissement de fréquences d'inspection obligatoires des instruments et des appareils de mesure et de sanctions administratives pécuniaires.

Dans le cadre d'une initiative en cours visant à rendre ses services plus accessibles, le Ministère a commencé à offrir plus de services en ligne pour les organisations sans but lucratif fédérales et a continué à élargir la portée du Système informatisé pour la recherche de dénominations sociales et de marques de commerce.

Industrie Canada a également continué son travail relatif à l'examen des investissements, en réalisant des examens des demandes d'investisseurs étrangers et en mettant en œuvre les modifications législatives apportées à la *Loi sur Investissement Canada*.

Le Ministère a continué de mettre à jour le cadre de propriété intellectuelle (PI). Des traités internationaux clés portant sur la PI qui faciliteront la percée des marchés internationaux pour les entreprises canadiennes, en plus de réduire les obstacles pour les entreprises étrangères qui veulent enregistrer leur PI au Canada ont été déposés en janvier 2014.

Le Ministère a également lancé des consultations publiques sur le régime d'insolvabilité du Canada et réalisé des consultations sur la gouvernance des entreprises.

Dans le domaine du commerce intérieur, Industrie Canada a participé à un symposium sur le commerce intérieur, qui a donné lieu à un plan en 12 points pour surmonter les difficultés avec lesquelles doivent composer les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. On a ainsi obtenu *Un Canada, une économie nationale : Modernisation du commerce intérieur au Canada*, la proposition fédérale pour mettre à jour l'Accord sur le commerce intérieur actuel. Cette proposition décrit les parcours potentiels pour les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux afin d'établir un régime moderne de commerce intérieur : une réforme ciblée qui porterait sur des domaines de préoccupation prioritaires ou une refonte complète de l'Accord sur le commerce intérieur en fonction des principes des récents accords commerciaux internationaux. En outre, le budget de 2014 a annoncé le lancement d'un indice des obstacles au commerce intérieur pour prioriser les secteurs où nous devons faire des progrès.

Le montant indiqué à Autorisations totales pouvant être utilisées pour ce programme comprend l'autorisation inutilisée de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) de 173,6 millions de dollars, qui représente le surplus accumulé depuis la création de l'OPIC en 1994, ainsi que ses revenus reportés. L'idée n'est pas de dépenser la partie du surplus accumulé au cours d'une année donnée, mais plutôt de puiser dans ce surplus au besoin.

La différence entre les dépenses réelles et prévues dans le cadre du programme Cadres et réglementation du marché est principalement attribuable aux besoins nets de l'OPIC plus faibles que prévu. Pour plus d'information, voir la section du sous-programme ci-après.

Sous programme—Métrologie commerciale

Description

Mesures Canada assure l'intégrité et l'exactitude des mesures relatives aux biens et services achetés et vendus au Canada en se fondant sur les unités de mesure. Cet organisme de service spécial protège les Canadiens contre les pertes financières découlant de mesures imprécises et maintient la confiance des consommateurs et des entreprises dans les transactions financières fondées sur des mesures (métrologie commerciale) en veillant à ce que les appareils (balances, pompes à essence, compteurs d'électricité et de gaz naturel, etc.) utilisés au Canada respectent les normes d'exactitude et de rendement prévues par la loi. Mesures Canada mène des enquêtes sur les pratiques de métrologie dans le marché canadien et oblige les organisations à prendre des mesures correctives lorsque des pratiques déloyales sont observées.

Ressources financières budgétaires—Métrologie commerciale (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
30 861 762	32 742 634	1 880 872

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
269	280	11

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Des mesures utilisées dans le commerce qui sont précises au Canada.	Pourcentage d'inspections dans le cadre de la surveillance du marché, qui révèlent que les appareils inspectés mesurent avec exactitude	85 %	88 %
	Pourcentage d'évaluations de produits et de vérifications, effectuées par Mesures Canada, qui confirment que les fournisseurs de services autorisés ont les compétences nécessaires pour mener des inspections au nom de l'organisme	90 %	94 %

Analyse du rendement—Métrologie commerciale

En 2013-2014, Industrie Canada a continué de protéger les Canadiens des pertes financières attribuables aux mesures inexactes et de veiller à gagner la confiance du public envers les transactions fondées sur une mesure.

Les cibles ont été dépassées tant pour le pourcentage d'appareils réputés mesurer avec exactitude que pour le pourcentage de vérifications confirmant les compétences des fournisseurs de services autorisés pour effectuer des inspections au nom de Mesures

Canada. Dans le premier cas, bien que le résultat soit inchangé par rapport à l'année précédente, des améliorations de la conformité ont continué d'être observées dans certains secteurs, notamment les secteurs de la pêche, des fruits et légumes, du ramassage et de l'élimination des déchets et des métaux précieux et pierres précieuses.

En 2013-2014, Industrie Canada a continué son travail en vue d'instaurer les fréquences d'inspections obligatoires des appareils de mesure dans huit secteurs du marché initial. Ces secteurs comprennent la vente au détail de produits pétroliers et le secteur pétrolier d'aval, l'exploitation minière, l'industrie céréalière et l'industrie agricole de grande culture, les produits laitiers, la foresterie, la vente des aliments au détail et la pêche.

Les modifications apportées au moyen de la nouvelle réglementation feront en sorte que les consommateurs canadiens sont mieux protégés contre les pratiques inéquitables des détaillants et peuvent faire confiance aux transactions quotidiennes qui nécessitent une mesure. De plus, ces règlements permettront à Industrie Canada d'accroître l'imputabilité des entreprises en ce qui concerne l'exactitude des pompes à essence, des balances et d'autres appareils de mesure.

Le Ministère a également révisé le site Web de Mesures Canada afin d'informer les propriétaires d'appareils de la nouvelle exigence en ce qui concerne les inspections obligatoires.

La différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues s'explique par les coûts engagés pendant l'année à cause des ajustements de la rémunération et des exigences relatives aux listes de paye pour répondre aux obligations juridiques de l'employeur (p. ex., congé parental).

Sous programme—Faillite et insolvabilité

Description

Au profit des investisseurs, des prêteurs, des consommateurs et du grand public, le Bureau du surintendant des faillites supervise l'administration des actifs et le traitement des questions qui relèvent de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Premier responsable de l'intégrité du système de faillite et d'insolvabilité, il doit maintenir un cadre de réglementation efficace; faire connaître les droits et les responsabilités des intervenants; veiller à ce que les syndic et les débiteurs respectent le cadre législatif et réglementaire par la supervision des débiteurs et des syndic qui administrent des actifs; et être une source d'information sur les questions d'insolvabilité au Canada.

Ressources financières budgétaires—Faillite et insolvabilité (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
5 344 365	8 664 554	3 320 189

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
380	383	3

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les actifs sont supervisés et administrés conformément aux lois sur l'insolvabilité.	Pourcentage de syndics présentant une bonne cote de conformité : A ou B sur une échelle de A à D	90 %	93,7 %
	Pourcentage de débiteurs ayant des revenus excédentaires qui ont remboursé à l'actif les montants exigés	80 %	88,1 %

Analyse du rendement—Faillite et insolvabilité

Industrie Canada a continué d'assurer le leadership pour protéger l'intégrité du système de faillite et d'insolvabilité du Canada par l'entremise du Bureau du surintendant des faillites (BSF).

En 2013-2014, le BSF a entrepris une transformation de la technologie de l'information en vue de réaliser des gains d'efficacité opérationnelle. Dans le cadre de ce projet, le BSF a normalisé les processus opérationnels pour les plaintes et les demandes de renseignements et mis à jour ses systèmes informatiques.

Ce programme est financé par les frais d'utilisation. Les montants qui précèdent tiennent compte uniquement des parties qui ne sont pas incluses dans ces frais, plus précisément les dépenses liées aux coûts des régimes de prestations aux employés, qui sont gérés par

le Secrétariat du Conseil du Trésor. La différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues s'explique par les coûts engagés pendant l'année à cause des ajustements de la rémunération et des exigences relatives aux listes de paye pour répondre aux obligations juridiques de l'employeur (p. ex., congé parental).

Sous programme—Constitution en société sous le régime fédéral

Description

Ce programme permet aux Canadiens et aux entreprises de se constituer en société sous le régime fédéral conformément aux lois canadiennes, comme la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, la *Loi sur les corporations canadiennes*, la *Loi sur les chambres de commerce* et la *Loi canadienne sur les coopératives* (à l'exception des institutions financières). De plus, ce programme permet de délivrer et d'enregistrer des documents officiels sous le Grand Sceau du Canada. Ses principaux secteurs d'activité sont la constitution en société et les services connexes (comme la fusion ou la modification de la charte d'une société), la dissolution des sociétés, les décisions portant sur l'utilisation des dénominations sociales, la collecte et la diffusion de renseignements sur les entreprises fédérales, ainsi que les activités de conformité et d'exécution associées aux lois qu'il administre. Ce programme vise particulièrement les entreprises canadiennes, les organisations sans but lucratif et les autres personnes morales.

Ressources financières budgétaires—Constitution en société sous le régime fédéral (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
1 146 577	2 388 137	1 241 560

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
79	82	3

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Conformité des entreprises constituées en société sous le régime fédéral aux lois et règlements des entreprises.	Pourcentage d'entreprises constituées en société sous le régime fédéral qui se conforment aux exigences de dépôt prévues par la loi	80 %	83 %
Les entreprises ont un accès en temps opportun aux services de constitution en société et à l'information connexe.	Pourcentage de normes de service publiées par Corporations Canada qui sont respectées ou surpassées	95 %	98 %
Accessibilité aux services clés de Corporations Canada et prestation de ceux-ci pour les entreprises, par voie électronique.	Pourcentage de transactions effectuées en ligne pour les services clés	Certificats de constitution : 96 % Résultats de rendement annuels : 89 %	Certificats de constitution : 99 % Résultats de rendement annuels : 95 %

Analyse du rendement—Constitution en société sous le régime fédéral

Dans le cadre des efforts soutenus pour rendre les services du gouvernement du Canada plus accessibles pour les entreprises canadiennes, des services en ligne de constitution en société et de déclaration ont été instaurés pour les organisations sans but lucratif fédérales en 2013-2014. Ces organisations peuvent maintenant bénéficier de frais de constitution en société plus faibles et d'un service plus rapide qu'auparavant. Depuis l'établissement des services en ligne, plus de 72 % des constitutions d'organisations sans but lucratif ont été présentées en ligne, un pourcentage qui ne cesse d'augmenter.

Industrie Canada a continué les discussions avec les provinces afin d'élargir l'utilisation de NUANS, qui offre un service à guichet unique de recherche de dénomination sociale au milieu des affaires canadien.

Ce programme est financé par les frais d'utilisation, qui restent inchangés en 2014-2015. Les montants qui précèdent tiennent compte uniquement des parties qui ne sont pas incluses dans ces frais, plus précisément les dépenses liées aux coûts des régimes de prestations aux employés, qui sont gérés par le Secrétariat du Conseil du Trésor. La différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues s'explique par le financement obtenu à chaque année dans le budget supplémentaire des dépenses pour les redevances tirées de NUANS durant l'année précédente.

Sous programme—Examen des investissements

Description

La *Loi sur Investissement Canada* prévoit l'examen des gros investissements au Canada par des non-Canadiens de manière à encourager les investissements, la croissance économique et les possibilités d'emploi au Canada, et à prévoir l'examen des investissements qui pourraient porter atteinte à la sécurité nationale. Ce programme met en œuvre les dispositions de la *Loi* en veillant à ce que le ministre de l'Industrie détienne l'information nécessaire pour déterminer si un investissement est susceptible de présenter un avantage net pour le Canada ou s'il y a des motifs raisonnables pour croire qu'un investissement pourrait porter atteinte à la sécurité nationale. Pour ce faire, on traite les avis déposés par des investisseurs et on passe en revue les transactions afin d'en assurer la conformité à la *Loi*.

Ressources financières budgétaires—Examen des investissements (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
1 141 191	1 538 083	396 892

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
12	12	-

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Traitement en temps opportun des avis et des demandes d'investissement déposés par des investisseurs étrangers à des fins d'examen en vertu de la <i>Loi sur Investissement Canada</i>	Temps requis pour traiter les avis (médiane)	5 jours	3 jours
	Temps requis pour traiter les demandes (médiane)	70 jours	79 jours

Analyse du rendement—Examen des investissements

Une des priorités d'Industrie Canada en 2013-2014 était d'optimiser l'application du processus d'examen des investissements étrangers au Canada afin d'assurer des avantages soutenus pour tous les Canadiens.

Le Ministère a atteint sa cible pour le délai médian requis pour certifier les avis en 2013-2014, mais la cible pour le délai médian requis pour traiter les demandes n'a pas été atteinte. Cette lacune était attribuable à la complexité grandissante des demandes présentées en vertu de la Loi.

En 2013-2014, Industrie Canada a reçu et certifié 655 avis présentés par des investisseurs étrangers.

Le Ministère a également fourni au Ministre l'information requise pour déterminer l'avantage net probable pour le Canada des investissements proposés. En 2013-2014, le ministre a approuvé 11 demandes d'examen.

La différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues est attribuable aux réaffectations internes pour répondre aux exigences du programme.

Sous programme—Propriété intellectuelle

Description

Ce programme administre le système canadien des droits de propriété intellectuelle (PI). Ses principaux domaines d'activité sont les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés. L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) accorde et inscrit les droits de la PI, récompensant ainsi certaines entreprises originales et créatives par la reconnaissance juridique. Il diffuse également des renseignements relatifs à ces droits aux entreprises, aux établissements d'enseignement et aux Canadiens. Le rôle de l'OPIC est de s'assurer que la PI contribue à un développement plus rapide de l'économie canadienne et que les avantages du système de PI profitent aux citoyens. Entièrement financé par un fonds renouvelable, ce programme recouvre ses coûts grâce aux frais imposés aux clients, notamment les demandeurs requérant une protection pour de la PI au pays et à l'étranger, les utilisateurs des renseignements sur la PI et le milieu des affaires canadien.

Ressources financières budgétaires—Propriété intellectuelle (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014*	Dépenses réelles 2013-2014**	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
17 604 330	1 536 148	(16 068 182)

* Dépenses nettes prévues.

** Dépenses nettes réelles.

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
1 035	956	(79)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les droits de PI sont administrés en temps opportun.	Nombre moyen de mois nécessaires à partir de la date de dépôt jusqu'à l'enregistrement / l'octroi de fichiers de propriété intellectuelle*	Fichiers de dessin industriel : 12 mois et 3 jours	12 mois et 18 jours
		Dossiers de brevets : 50 mois et 27 jours	42 mois et 21 jours
		Dépôts de marques de commerce : 27 mois et 6 jours	27 mois
Utilisation de la PI par les Canadiens.**	Nombre de dépôts de PI faits au Canada par des Canadiens	Fichiers de dessin industriel : 710	847
		Dossiers de brevets : 5 040	4 709
		Dépôts de marques de commerce : 20 040	21 741
	Nombre de dépôts de PI faits au Canada par des étrangers	Fichiers de dessin industriel : 1 480	1 626
		Dossiers de brevets : 16 610	21 211
		Dépôt de marques de commerce : 10 990	12 770

* La date de présentation correspond à la date de réception d'un dossier à l'OPIIC pour les dossiers de dessins industriels et de marques de commerce est correspond à la date de la demande d'examen pour les dossiers de brevets.

** Les résultats présentés sont produits par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et s'appliquent à l'année civile 2012 seulement. Les résultats de 2013 seront présentés dans le prochain RMR une fois que les données seront disponibles vers la fin de 2014.

Analyse du rendement—Propriété intellectuelle

Par l'intermédiaire de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, Industrie Canada a continué de protéger les innovateurs en octroyant et en enregistrant des droits de propriété intellectuelle (PI).

En juin 2013, le gouvernement a présenté une réponse au rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie. Dans la réponse, des traités internationaux clés portant sur la PI ont été déposés en janvier 2014 qui faciliteront la percée des marchés internationaux pour les entreprises canadiennes, en plus de réduire les obstacles pour les entreprises étrangères qui veulent enregistrer leur PI au Canada.

Comme première étape, le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères a déposé les cinq traités de PI suivants le 27 janvier 2014 : Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, Traité de Singapour sur le droit des marques, Traité sur les droits des brevets, Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels et Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques. Par la suite, le gouvernement fédéral a indiqué que, dans le cadre du Plan d'action économique de 2014, il a l'intention de proposer les modifications législatives de la *Loi sur les brevets*, la *Loi sur les marques de commerce* et la *Loi sur les dessins industriels* nécessaires pour ratifier ces cinq traités ou y adhérer.

Pour les innovateurs, les avantages de ces traités comprendront l'obtention de la protection des marques ou des dessins industriels dans plusieurs pays ayant présenté une seule demande; des procédures harmonisées simplifiées pour présenter une demande de marque de commerce; et des procédures internationales standard pour les demandes de brevet, entraînant une réduction des coûts et du risque d'erreur.

Deux cadres réglementaires ont été publiés dans la Gazette du Canada, Partie II. Un cadre harmonisait et améliorait le processus de qualification pour les agents de PI et l'autre comblait une lacune procédurale à la Commission d'appel des brevets en prévoyant un examen clair, efficace et exhaustif des demandes de brevet rejetées.

L'OPIC est un organisme générant des revenus et doté d'un fonds renouvelable. Les chiffres dans le tableau des ressources financières qui précède représentent les dépenses nettes pour l'OPIC, c'est-à-dire la différence entre les dépenses et les revenus. La différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues sont principalement attribuables aux dépenses plus faibles que prévu. Les revenus de l'OPIC étaient de 2,1 millions de dollars plus élevés que prévu, et les dépenses connexes étaient de 14,2 millions de dollars inférieures au montant prévu au départ.

Sous programme—Secrétariat du commerce intérieur

Description

L'Accord sur le commerce intérieur, entré en vigueur en 1995, est un accord intergouvernemental signé par les premiers ministres des provinces et des territoires du Canada. L'objectif est de réduire ou d'éliminer, dans la mesure du possible, les obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des investissements au Canada, et d'établir un marché intérieur ouvert, efficace et stable. Le Secrétariat du commerce intérieur offre du soutien administratif et opérationnel au Comité sur le commerce intérieur, à son président et à d'autres comités ou groupes de travail régis par l'Accord ou le Comité. Il travaille en étroite collaboration avec des représentants du gouvernement pour assurer la mise en œuvre efficace de l'Accord. Le Secrétariat aide le Comité sur le commerce intérieur à rédiger des rapports, à recueillir et à diffuser de l'information provenant des parties et à soutenir le processus de règlement des différends. En tant que tierce partie neutre, le Secrétariat appuie les négociations actuelles visant à élargir la portée de l'Accord. Cette tâche exige des rapports étroits et constants avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour assurer un déroulement harmonieux et efficace des activités des comités et des groupes de travail. Le Secrétariat joue un rôle important, car il aide les parties à mettre l'Accord en œuvre en dirigeant les négociations exigées par l'Accord et en veillant au respect des obligations qu'il contient. Les parties se partagent les dépenses de fonctionnement du Secrétariat. La part du gouvernement fédéral représente la moitié du budget, et son mécanisme de financement est une subvention versée par Industrie Canada.

Ressources financières budgétaires—Secrétariat du commerce intérieur (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
550 000	337 550	(212 500)

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
—	—	—

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le Secrétariat du commerce intérieur offre du soutien administratif de haute qualité au Comité sur le commerce intérieur.	Cote moyenne de satisfaction des intervenants (sur 10) relativement aux services offerts par le Secrétariat du commerce intérieur, lors des entrevues d'intervenants fédéraux	8	10 (de 2011)

Analyse du rendement—Secrétariat du commerce intérieur

Le Secrétariat du commerce intérieur appuie le Comité du commerce intérieur, en collaborant avec des représentants du gouvernement pour assurer la mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur. Étant donné qu'aucune évaluation du Secrétariat du commerce intérieur n'a été effectuée au cours de la dernière année, il n'y a pas de données récentes sur le rendement pour ce sous-programme.

En 2013-2014, le Ministère a appuyé le ministre de l'Industrie dans son rôle de président du Comité du commerce intérieur et facilité l'élaboration d'un programme fédéral-provincial-territorial (FPT) révisé du commerce intérieur. Un symposium sur le commerce intérieur en juin 2013 a fait l'inventaire des difficultés du commerce intérieur que doivent surmonter les gouvernements, ce qui a donné lieu à un rapport final du symposium, élaboré par le Forum des politiques publiques et établissant un plan à 12 points pour surmonter ces difficultés. Ce rapport a facilité les discussions entre les ministres au sujet d'un remaniement fondamental du commerce intérieur à la réunion annuelle du Comité du commerce intérieur à l'automne 2013. Ce rapport a également amené Industrie Canada à entretenir un dialogue national avec les entreprises, les travailleurs et les consommateurs canadiens, ce qui a donné lieu à l'élaboration de l'initiative *Un Canada, une économie nationale : Modernisation du commerce intérieur au Canada*, la proposition fédérale pour mettre à jour l'Accord sur le commerce intérieur actuel⁵. Cette proposition offrira plus de choix aux consommateurs, réduira les coûts et favorisera l'expansion des entreprises, en plus d'offrir de meilleurs débouchés aux travailleurs. Le budget de 2014 a également annoncé le lancement d'un indice des obstacles au commerce intérieur pour prioriser les secteurs où nous devons faire des progrès.

Deux séries d'activités complémentaires sont en cours afin de faire avancer le commerce intérieur : une axée sur la collaboration multilatérale avec les administrations FPT, et l'autre axée sur l'exercice du leadership en faisant avancer les initiatives fédérales et en collaborant avec les provinces et territoires.

Les dépenses prévues représentent le montant maximal payable au Secrétariat du commerce intérieur; les dépenses réelles sont basées sur les coûts engagés par le Secrétariat pendant l'année pour appuyer le Comité du commerce intérieur.

Programme—Spectre, télécommunications et économie en ligne

Description

Grâce à ce programme, les Canadiens peuvent profiter d'une économie numérique concurrentielle à l'échelle mondiale favorisant l'innovation, la productivité et la prospérité. Le programme comprend l'élaboration et l'administration de procédures, de normes et de règlements nationaux qui régissent les industries de la radiocommunication et des télécommunications du pays. Il comprend aussi la mise en œuvre de cadres de travail législatifs et stratégiques visant à encourager la concurrence et l'investissement du secteur privé dans l'infrastructure numérique de calibre international, la confiance dans le cybermarché et l'adoption des technologies numériques par les entreprises. Ce programme optimise les avantages pour le public du spectre des radiofréquences par l'attribution efficace des fréquences. Il favorise en outre les télécommunications mondiales par l'élaboration de traités et d'accords internationaux et soutient le commerce électronique international par la participation à des forums bilatéraux et multilatéraux dans le monde entier.

Ressources financières budgétaires—Spectre, télécommunications et économie en ligne (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
82 684 445	82 684 445	105 974 606	104 364 290	21 679 845

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
665	637	(28)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
L'infrastructure des radiocommunications et des télécommunications du Canada ainsi que son économie en ligne sont régies par un cadre politique et réglementaire efficace.	Pourcentage des objectifs et des propositions canadiens en matière de radiocommunications et de télécommunications représentés dans les ententes et les normes internationales ainsi que dans le cadre de négociations dans des forums internationaux	90 %	90 %

Analyse du rendement—Spectre, télécommunications et économie en ligne

En 2013-2014, Industrie Canada a continué d'encourager la croissance de l'économie numérique au Canada.

Le Ministère a mis aux enchères la bande de radiofréquences de 700 MHz en janvier et en février 2014. Tous les soumissionnaires retenus, y compris les plus grandes entreprises de télécommunications sans fil au Canada, ont acquis le spectre nécessaire pour offrir la prochaine génération de services sans fil à leurs clients. Un quatrième fournisseur de services sans fil a acquis le spectre dans chaque région du pays, ce qui a permis au gouvernement de respecter son engagement d'encourager la concurrence dans l'industrie canadienne des télécommunications sans fil.

Industrie Canada a également publié le cadre de délivrance de licences pour la bande de radio fréquences de 2 500 MHz, la mise aux enchères étant prévue en avril 2015.

Industrie Canada a continué de moderniser son Système informatisé de gestion du spectre pour veiller à ce que le Ministère réponde aux besoins des consommateurs et des entreprises de télécommunications au Canada.

Avec la collaboration de fournisseurs de services de télécommunications, le Ministère a également continué son travail dans le domaine de la cybersécurité, comme la publication d'une guide, les *Pratiques exemplaires de sécurité pour les fournisseurs de services de télécommunications canadiens*.⁶ Le Ministère s'est également efforcé de faire en sorte que les normes internationales sur la cybersécurité et la protection des renseignements défendent les intérêts des Canadiens.

La différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues est principalement attribuable à une modification des exigences relatives au sous-programme Gestion du spectre et des télécommunications. Pour plus d'information, voir la section du sous-programme ci-après.

Sous programme—Gestion du spectre et des télécommunications

Description

L'objectif de ce programme est d'assurer l'évolution systématique et sécuritaire de l'infrastructure du spectre des radiofréquences et des télécommunications du Canada en élaborant un cadre réglementaire cohérent, en favorisant la concurrence, en établissant des règlements pertinents, en appliquant les exigences nationales et internationales, de même qu'en négociant et en soutenant l'adoption de normes et de traités internationaux. Le programme offre ainsi aux industries canadiennes les conditions favorables dont elles ont besoin pour concevoir, proposer et mettre en marché des technologies et des services de pointe. Le spectre des radiofréquences est une ressource limitée qui ne peut servir qu'à un nombre restreint d'utilisateurs à la fois. Afin d'optimiser sa valeur pour les services publics et privés, sa gestion doit être rigoureusement planifiée : il faut élaborer et mettre en œuvre des politiques, des procédures et des processus opérationnels, ainsi que des normes techniques et des traités internationaux. Le programme verse aussi chaque année une contribution à l'Union internationale des télécommunications, dont est membre le Canada. Ce dernier participe aux réunions de l'Union afin d'influer sur son orientation et ses décisions, dans l'intérêt du pays. Le programme, qui assume également le rôle principal dans les télécommunications d'urgence au Canada, vise aussi à rendre les services de télécommunication accessibles aux Canadiens et à faire en sorte que le public tire le maximum de l'utilisation du spectre.

Ressources financières budgétaires—Gestion du spectre et des télécommunications (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
76 690 970	99 233 488	22 542 518

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
633	611	(22)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens ont accès en temps opportun au spectre des radiofréquences.	Pourcentage des demandes de licence remplies conformément aux normes de service	90 %	97,8 %*
	Pourcentage des enquêtes sur le brouillage des radiocommunications réalisées conformément aux normes de service	90 %	97,1 %

* Les normes de service ont été instaurées en vertu du nouveau cadre de délivrance des licences pour les services par satellite en date du 6 janvier 2014. Deux demandes ont été reçues, et les deux ont été traitées dans les délais habituels de 45 jours. Ces demandes ne sont pas prises en compte dans le résultat.

Analyse du rendement—Gestion du spectre et des télécommunications

Industrie Canada demeure déterminé à encourager la croissance de l'économie numérique canadienne. En 2013-2014, le Ministère a dépassé ses cibles en ce qui concerne le pourcentage de demandes de licences du spectre et le pourcentage d'enquêtes sur le brouillage des radiocommunications réalisées dans le cadre de la norme de service.

En vertu du mandat du Ministère visant à fournir aux Canadiens un accès opportun à la radiofréquence, de spectre dans la bande de radiofréquences de 700 MHz a été mise aux enchères en janvier et en février 2014, pour produire des revenus de 5,27 milliards de dollars, le plus haut rendement jamais vu pour une mise aux enchères des services sans fil au Canada. Ce spectre peut être transmis sur de longues distances et nécessite moins de pylônes d'antennes. Il pénètre les murs d'édifices, les ascenseurs et même les stationnements souterrains. Dix entreprises canadiennes se sont fait concurrence pendant cinq semaines, et 97 licences ont été décernées à huit entreprises. Tous les soumissionnaires gagnants, y compris les principales entreprises sans fil du Canada, ont acquis le spectre nécessaire pour pouvoir offrir la prochaine génération de services sans fil à leurs clients. Un quatrième fournisseur de services sans fil a acquis le spectre dans chaque région du pays, respectant l'engagement du gouvernement d'encourager la concurrence dans l'industrie canadienne des télécommunications sans fil.

En prévision de la mise aux enchères de spectre dans la bande de 2500 MHz, le *Cadre de délivrance de licences pour services radio à large bande (SRLB) — bande de 2 500 MHz*⁷ a été publié en janvier 2014. La mise aux enchères commencera le 14 avril 2015.

Industrie Canada a mis en œuvre un nouveau régime de licences de satellite, caractérisé par une politique du premier arrivé, premier servi et des obligations révisées en matière d'intérêt public. Le cadre modernisé vise à maintenir la compétitivité du Canada et à appuyer la prestation de services satellitaires à l'étendue du Canada.

Industrie Canada a continué d'élaborer et d'émettre de nouvelles normes au sujet d'un large éventail de questions, y compris l'utilisation des bandes de 700 MHz et de 2300 MHz, les appareils télé à espace blanc et l'équipement de 2500 MHz, l'exposition aux radiofréquences et l'étiquetage du matériel.

Le Ministère a élaboré les positions et les propositions du Canada en prévision des conférences internationales dans le cadre de traités organisées par l'Union internationale des télécommunications. Industrie Canada a également mené des négociations pour les trois ententes administratives avec les États-Unis au sujet de la coordination transfrontalière des services de radiocommunication et conclu et mis en œuvre l'Accord de reconnaissance mutuelle de l'APEC en matière de télécommunications (ARM) avec le Vietnam, qui aidera l'industrie canadienne à accéder à d'autres marchés dans les secteurs des radiocommunications et des télécommunications.

Le Ministère a continué de collaborer au projet visant à remplacer et à moderniser l'ancien Système informatisé de gestion du spectre. En mai 2013, la diffusion de gammes de services pour l'octroi de licences du spectre, la radiodiffusion et l'homologation du matériel a été entreprise, la mise en œuvre devant commencer en novembre 2014.

La différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues tien compte des dépenses de 8 millions de dollars d'Industrie Canada pour la campagne de publicité sur la politique du sans fil de 9 millions de dollars, ainsi que le montant de 9 millions de dollars pour le projet visant à moderniser le système informatique utilisé pour la gestion du spectre et pour d'autre matériel de gestion du spectre. Les dépenses réelles comprenaient également des coûts pendant l'année pour les rajustements de la rémunération et les exigences relatives aux listes de paye afin de respecter les obligations juridiques de l'employeur (p. ex., congé parental).

Sous programme—Commerce électronique

Description

Ce programme renforce la confiance des Canadiens dans le marché en protégeant les renseignements personnels et en réduisant le contenu Internet préjudiciable. La réussite de l'intégration du commerce électronique dans l'économie canadienne dépend du niveau de confiance des entreprises et des consommateurs à l'égard de l'environnement numérique. Ce programme clarifie les règlements visant le marché par l'élaboration de cadres législatifs et stratégiques dans les domaines de la protection des renseignements personnels, de la sécurité en ligne et du contenu Internet approprié, en plus d'éliminer les obstacles au commerce électronique avec l'aide du secteur privé. Pour améliorer l'efficacité du marché, il encourage aussi le commerce électronique dans tous les secteurs de l'économie et participe à son soutien à l'échelle mondiale par l'échange de pratiques exemplaires et par des études comparatives internationales.

Ressources financières budgétaires—Commerce électronique (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
5 993 475	5 130 802	(862 673)

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
32	26	(6)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les renseignements personnels demeurent confidentiels et sont protégés sur Internet, et les transactions de commerce électronique sont sécurisées.	Pourcentage de Canadiens qui citent la préoccupation de la confidentialité ou de la sécurité comme raison pour ne pas utiliser l'Internet	0 %	1,3 % ⁸

Analyse du rendement—Commerce électronique

Avec la collaboration de Sécurité publique Canada et des fournisseurs de services de télécommunications, Industrie Canada a cherché à mettre en œuvre les objectifs de télécommunications de la Stratégie de cybersécurité et de la Stratégie de protection des infrastructures essentielles en 2013-2014. La première version du guide *Pratiques exemplaires de sécurité pour les fournisseurs de services de télécommunications canadiens* a été publiée le 6 mars 2014. Le Ministère a également contribué à l'établissement de normes internationales sur des préoccupations relatives à la cybersécurité et à la protection des renseignements personnels (gestion de l'identité, échange d'information sur la cybersécurité, directives sur la sécurité des réseaux et directives sur la cybersécurité et pratiques exemplaires), en vue d'assurer qu'elles cadrent avec les intérêts canadiens.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi canadienne anti-pourriel, Industrie Canada a parachevé le Règlement sur la protection du commerce électronique, qui a été publié dans la Gazette du Canada le 18 décembre 2013. Le Règlement comprend des éclaircissements de termes clés et des exemptions d'activités commerciales admissibles. La Loi est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014.

Industrie Canada a également travaillé en vue de l'instauration de la *Loi sur la protection des renseignements personnels numériques* le 8 avril 2014. La Loi modifiera la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) afin de revoir la façon dont les entreprises recueillent, utilisent et divulguent des renseignements personnels. La Loi accroîtra la protection pour les Canadiens lorsqu'ils naviguent sur Internet et qu'ils magasinent en ligne, et sensibilisera les Canadiens aux situations où leurs renseignements personnels pourraient être à risque ou compromis.

La différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues est attribuable aux réaffectations internes entre les programmes pendant l'année.

Programme—Programme des consommateurs

Description

Ce programme fait en sorte que les consommateurs puissent prendre part à l'élaboration de politiques par les gouvernements et qu'ils apportent une contribution valable au marché. Il remplit un rôle que le Ministère doit jouer aux termes de la *Loi sur le ministère de l'Industrie*, qui précise que le ministre de l'Industrie doit assurer la promotion et la protection des intérêts des consommateurs. Le programme permet d'effectuer des recherches et des analyses sur le marché afin d'appuyer l'élaboration de politiques et l'harmonisation des règlements et des mesures de protection des consommateurs des diverses administrations. Il contribue à la protection efficace des consommateurs en collaborant avec les organismes de protection provinciaux et territoriaux selon le chapitre 8 de l'Accord sur le commerce intérieur, et avec d'autres ordres de gouvernement par l'intermédiaire du Comité de la politique à l'égard des consommateurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Industrie Canada, dans le cadre de ce programme, cerne les enjeux prioritaires pour les consommateurs et élabore et diffuse des documents et des outils d'information et de sensibilisation à leur intention. Ces documents et outils sont créés soit dans le cadre du programme, soit en collaboration avec d'autres organismes de protection des consommateurs. Enfin, le programme offre du soutien financier aux organisations sans but lucratif de consommateurs et de bénévoles dans le cadre du Programme de contributions pour les organisations sans but lucratif de consommateurs et de bénévoles. L'objectif de ce soutien est d'encourager ces organisations à s'autofinancer et de les aider, dans l'intérêt des consommateurs, à contribuer à l'élaboration des politiques publiques en fournissant des données pertinentes et probantes.

**Ressources financières budgétaires—Programme des consommateurs
(dollars)**

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
4 536 406	4 536 406	4 816 683	4 665 036	128 630

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
20	21	1

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les citoyens sont conscients des questions en matière de consommation sur le marché canadien.	Nombre de visiteurs qui accèdent à des produits d'information sur des sites Web gérés par le Bureau de la consommation	1,2 million	1,2 million
Les décideurs sont conscients des questions en matière de consommation sur le marché canadien.	Nombre de fois par année que les recherches ou les analyses sur la consommation sont considérées lors des discussions sur les politiques en matière de consommation	3	4
	Nombre de fois par année que les recherches et les analyses réalisées par des organismes de défense des consommateurs appuyés par le Programme de contributions pour les organisations sans but lucratif de consommateurs et de bénévoles du Bureau de la consommation sont considérées lors des discussions sur les politiques ou de la couverture médiatique	12	14

Analyse du rendement—Programme des consommateurs

En 2013-2014, Industrie Canada a continué son travail visant à protéger les consommateurs canadiens et a atteint toutes ses cibles pour ce programme.

Avec la collaboration du Comité des mesures en matière de consommation, Industrie Canada a organisé une réunion des sous-ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux en septembre 2013. Un plan en cinq points des nouveaux travaux a été élaboré et porte sur les questions suivantes : partage de données, application et conformité, prêt sur salaire, sensibilisation des consommateurs et petits différends en matière de consommation.

Après l'annonce de l'entrée en vigueur de la Loi canadienne anti-pourriel le⁹ 4 décembre 2013, le Ministère a travaillé à communiquer les nouvelles exigences législatives, en se concentrant avant tout sur les petites et moyennes entreprises.

Le discours du Trône d'octobre 2013 a présenté le programme Les consommateurs d'abord. Tout au long de l'année, le Ministère a entrepris plusieurs activités pour

s'assurer que les intérêts des consommateurs canadiens sont protégés au quotidien. Une bonne partie de ce travail est décrite tout au long du présent document, puisque bon nombre d'initiatives faisaient partie de secteurs de programme autres que les intérêts des consommateurs. Il s'agissait entre autres du soutien de l'engagement du budget de 2014 du gouvernement du Canada à éliminer la discrimination géographique par les prix, de la loi modifiant la *Loi sur les télécommunications* et des modifications législatives pour habiliter le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) à imposer des sanctions administratives pécuniaires (SAP).

Programme—Application de la législation sur la concurrence

Description

Ce programme vise à favoriser et à maintenir une saine concurrence, notamment pour encourager l'efficacité et l'adaptabilité de l'économie canadienne et protéger les marchés concurrentiels. Le programme veille aussi à ce que toutes les entreprises aient des chances équitables de participer à l'économie canadienne afin d'offrir aux consommateurs des produits et services variés à des prix concurrentiels. Le Bureau de la concurrence, un organisme indépendant d'application de la loi, est chargé d'appliquer la *Loi sur la concurrence*, la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*, la *Loi sur l'étiquetage des textiles* et la *Loi sur le poinçonnage des métaux précieux*. Il s'assure que les entreprises et les particuliers se conforment aux lois qui relèvent directement de lui, au moyen de règlements négociés, de consentements et, s'il y a lieu, de procédures judiciaires pour contrer les conduites anticoncurrentielles. Il protège les marchés concurrentiels en décelant les conduites anticoncurrentielles et en y mettant fin, ainsi qu'en les décourageant. Le Bureau de la concurrence encourage aussi le libre jeu du marché. Il offre des conseils aux personnes chargées par le gouvernement de rédiger les lois et les politiques et intervient auprès des conseils, des commissions et des tribunaux du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux dans le but de soutenir la concurrence comme moyen d'atteindre les objectifs stratégiques et réglementaires.

Ressources financières budgétaires—Application de la législation sur la concurrence (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
44 242 595	44 242 595	48 880 925	47 114 308	2 871 713

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
372	361	(11)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Réduction du comportement anticoncurrentiel.	Économies annuelles estimatives réalisées par les consommateurs en raison des mesures prises par le Bureau de la concurrence pour faire cesser les activités anticoncurrentielles	515 millions de dollars	572,1 millions de dollars

Analyse du rendement—Application de la législation sur la concurrence

En 2013-2014, le Bureau de la concurrence (le Bureau) a continué d'encourager la concurrence au sein du marché canadien et de protéger les marchés concurrentiels. La cible de rendement du Bureau pour 2013-2014 a été dépassée, plusieurs dossiers ayant été clos pendant l'année.

Le Bureau a concentré ses efforts d'application et de conformité sur la protection et la défense des intérêts des Canadiens. Voici des exemples de ces efforts :

- une amende de 30 millions de dollars – la plus élevée dans l'histoire du Canada – imposée à un fournisseur japonais pour sa participation à un complot de truquage des offres mettant en cause des pièces d'automobiles;
- dépôt d'accusations criminelles contre quatre entreprises et trois personnes pour complot en vue de la fixation du prix des confiseries à base de chocolat au Canada;
- une entente par voie de consentement avec quatre grands éditeurs pour supprimer ou modifier certaines clauses des ententes de diffusion qu'ils ont conclues individuellement avec les détaillants de livrels, ce qui permettra aux détaillants d'offrir des rabais sur les livrels;
- une enquête qui a confirmé l'existence d'un programme de télémarketing trompeur où une entreprise de Montréal leurrait des entreprises américaines pour les inciter à acheter des répertoires téléphoniques d'entreprises qu'elles n'avaient pas commandés;

- un accord de consentement conclu avec Sobeys Inc. pour remédier aux problèmes de concurrence liés à l'acquisition de Canada Safeway, qui a nécessité le démantèlement de 23 magasins pour protéger la concurrence pour la vente au détail dans les épiceries de l'Ouest du Canada.

Le Bureau a également lancé l'Initiative de dénonciation. Cette initiative est une façon pour les membres du public de fournir des renseignements au Bureau au sujet d'éventuelles infractions aux dispositions sur les cartels criminels de la *Loi sur la concurrence*.

Toujours en 2013-2014, le Bureau a coordonné un ratissage conjoint d'Internet par les membres du Réseau international de contrôle et de protection des consommateurs ciblant la divulgation de renseignements trompeurs et inexacts dans le contenu des jeux et des applications en ligne pour enfants. Ce ratissage avait pour objet de sensibiliser la population à la vulnérabilité des enfants lorsqu'ils sont exposés à des renseignements trompeurs et inexacts dans le contenu de jeux et d'applications en ligne.

Le Bureau a continué ses efforts internationaux en vue de renforcer ses relations avec ses principaux homologues internationaux en participant aux discussions du Comité de la concurrence de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur des sujets tels que le partage d'information, la détection des cartels et les produits pharmaceutiques génériques. Le Bureau a également participé au Forum latino-américain sur la concurrence de l'OCDE.

La différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues est attribuable aux coûts pendant l'année liés aux ajustements de la rémunération et aux exigences relatives aux listes de paye pour répondre aux obligations juridiques de l'employeur (p. ex., congé parental).

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique (suite)

Résultat stratégique : Les progrès réalisés dans les domaines des sciences et de la technologie, des connaissances et de l'innovation renforcent l'économie canadienne

Industrie Canada investit dans les sciences et la technologie pour créer des connaissances et permettre aux Canadiens d'acquérir les compétences et la formation dont ils ont besoin pour être concurrentiels et prospères dans une économie mondiale axée sur le savoir. Ces investissements font en sorte que les découvertes et les percées décisives aient lieu ici, au Canada, et que les Canadiens profitent des avantages sociaux et économiques qu'elles entraînent.

Programme—Capacité dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation

Description

Ce programme appuie le ministre de l'Industrie et le ministre d'État (Sciences et Technologie) dans leurs responsabilités liées aux sciences, à la technologie et à l'innovation. Il établit l'orientation stratégique des politiques et des programmes qui visent à soutenir et à stimuler la recherche, le développement et l'innovation au Canada. Exécuté en collaboration avec les partenaires du Portefeuille, d'autres ministères et des intervenants externes des secteurs public et privé, ce programme favorise un environnement propice à l'innovation et fait la promotion de l'excellence scientifique.

Ressources financières budgétaires—Capacité dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
300 804 369	307 804 369	293 158 433	210 195 969	(97 608 400)

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
84	75	(9)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels*
La capacité du Canada dans les domaines des sciences et de la technologie est développée.	Le rang du Canada parmi les pays du G7 pour les dépenses de R-D dans le domaine de l'enseignement supérieur (DIRDES) en pourcentage du PIB	1 ^{er}	1 ^{er}
Les chercheurs sont attirés par le Canada et veulent y rester.	Total de chercheurs ETP au Canada	140 000	157 360
	Total de chercheurs ETP au Canada par mille emplois	8,3	8,9

* Les derniers chiffres disponibles remontent à 2011.

Analyse du rendement—Capacité dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation

Dans les derniers chiffres disponibles (OCDE, Principaux indicateurs de la science et de la technologie, 2014-2015, juin 2014), le Canada s'est classé premier parmi les pays du G7 en ce qui a trait aux dépenses en recherche-développement du secteur de l'enseignement supérieur, en tant que pourcentage du produit intérieur brut. Le nombre de chercheurs équivalents temps plein s'élevait à 157 360, ou 8,9 chercheurs à temps plein au total par millier de personnes employées. Le nombre de chercheurs équivalents temps plein a dépassé la cible de 12,4 %.

Ce programme établit l'orientation stratégique des politiques et des programmes qui visent à soutenir et à stimuler la recherche, le développement et l'innovation au Canada. Le Ministère continue de se concentrer sur la rationalisation de l'ensemble fédéral de programmes qui appuient l'innovation pour les rendre plus accessibles pour les entreprises. Industrie Canada a rédigé un document de travail pour faire participer les intervenants à un processus de consultation publique pour un renouvellement de la stratégie en matière de sciences, de technologie et d'innovation.

La différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues et celle entre les ETP réels et prévus est attribuable au report des fonds à des années subséquentes, y compris 21,7 millions de dollars pour Génome Canada afin de s'adapter aux délais du projet révisés, et 81,7 millions de dollars pour la Fondation canadienne pour l'innovation pour s'harmoniser aux délais associés aux projets d'infrastructure de recherche de pointe.

Sous programme—Plan d’action du gouvernement en matière de sciences et de technologie

Description

Ce programme sert à appuyer les sciences, la technologie et l’innovation (S-T et I) et vise à améliorer la capacité et l'excellence du Canada en matière de recherche-développement grâce à l'élaboration de politiques-cadres visant à positionner les S-T et I au sein d'une politique gouvernementale plus large. Ce programme permet également l'élaboration de politiques et de programmes particuliers venant soutenir les personnes hautement qualifiées, les coûts directs et indirects de la recherche dans l'enseignement supérieur ainsi que l'infrastructure de recherche. Ces objectifs sont atteints grâce à des partenariats avec de nombreux intervenants, dont d'autres ministères (surtout avec des ministères et des organismes à vocation scientifique); à des consultations avec des représentants du secteur privé, des universités et des collèges (et leurs associations) et des gouvernements provinciaux; et à la participation à des forums internationaux et à des activités concertées. Ce programme appuie également les activités du Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation (CSTI). Le CSTI est un organisme consultatif indépendant qui prodigue au gouvernement du Canada, par le truchement du ministre de l'Industrie, des conseils stratégiques externes sur des questions relatives aux S-T et I. Il produit régulièrement des rapports nationaux qui comparent le rendement du Canada en matière de S-T et I aux normes d'excellence internationales. Ses conseils facilitent l'élaboration des politiques et aident à la prise de décisions par le gouvernement.

Ressources financières budgétaires—Plan d’action du gouvernement en matière de sciences et de technologie (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
6 299 664	6 144 519	(155 145)

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
49	43	(6)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Consultation de la communauté fédérale des sciences et de la technologie et d'autres acteurs clés, et collaboration avec eux.	Nombre de ministères et organismes fédéraux à vocation scientifique qui participent à la mise en œuvre de la stratégie des sciences et de la technologie	20	22
	Nombre d'organisations externes consultées dans le but de faire progresser le plan d'action du gouvernement en matière de sciences et de la technologie	20	22
	Nombre de réunions du comité consultatif sur les sciences et de la technologie et éventail des sujets abordés	3	4
Politique en matière de sciences et de la technologie étayée par une meilleure compréhension des principes scientifiques.	Nombre de rapports en cours du Conseil des académies canadiennes qui servent de fondement à la politique en matière de sciences et de la technologie	12	15

Analyse du rendement—Plan d'action du gouvernement en matière de sciences et de technologie

Le Ministère a continué d'encourager la coordination horizontale de la politique scientifique et technologique en tant que coprésident du Comité interministériel des sciences et de la technologie des sous-ministres adjoints. En 2013-2014, quatre réunions ont eu lieu, et 22 ministères et organismes à vocation scientifique y ont assisté, ainsi que des organismes centraux, des conseils subventionnaires et des organismes de développement régional.

Le Ministère a également consulté des intervenants externes pour faire progresser le programme de science et technologie du Canada. Cette consultation comprenait les grandes et les petites entreprises, les dirigeants de grandes initiatives scientifiques et les organismes représentant le secteur des études supérieures. En février 2014, les intervenants ont répondu au document de consultation *Un moment à saisir pour le Canada : Aller de l'avant dans le domaine des sciences, des technologies et de l'innovation*.¹⁰ Outre les plus que 250 contributions uniques, les discussions et de tables rondes avec des intervenants ont aidé à éclairer l'élaboration en cours de la stratégie de S-T et I révisée, un engagement pris dans le budget de 2014.

Grâce à la participation à des réunions et à des activités internationales et multilatérales, des dialogues sur les politiques ont été entretenus pour faire avancer la collaboration et les partenariats et pour partager les pratiques exemplaires en vue d'élaborer des politiques d'innovation efficaces.

En 2013-2014, le CAC a collaboré à 15 évaluations dans le cadre de son entente de financement avec le gouvernement du Canada; cinq de ces évaluations ont été publiées en 2013-2014.

Le soutien constant du Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation (CSTI), un organisme consultatif indépendant établi dans le cadre de la stratégie en matière de S et T de 2007, s'est maintenu en 2013-2014. Le CSTI a publié son troisième rapport sur l'état des lieux, *Le système des sciences, de la technologie et de l'innovation au Canada : Aspirer au leadership mondial*, en mai 2013.

Sous programme—Partenariats en sciences et en technologie

Description

Ce programme permet une mise en œuvre efficace des programmes en sciences et en technologie administrés par le Ministère et ses partenaires du Portefeuille. Pour ce faire, il faut une étroite collaboration avec les organismes subventionnaires fédéraux du portefeuille de l'Industrie (le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada) et une bonne gestion des contributions fédérales versées aux centres d'excellence et aux organismes suivants : Fondation canadienne pour l'innovation, Institut canadien de recherches avancées, CANARIE Inc., Conseil des académies canadiennes, Génome Canada, Fondation Trudeau, Institut Perimeter pour la physique théorique, Institut de l'informatique quantique et Ivey Centre for Health Innovation and Leadership.

Ressources financières budgétaires—Partenariats en sciences et en technologie (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
301 504 705	204 051 450	(97 453 255)

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
35	32	(3)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Des partenariats en sciences et en technologie entre l'industrie et le milieu universitaire sont établis et maintenus.	Valeur des contributions en espèces et en nature de l'industrie et d'autres intervenants obtenues grâce aux programmes de partenariat industriel en sciences et en technologie des conseils subventionnaires pour lesquels Industrie Canada siège aux organismes de gouvernance	1:1	2:1
	Nombre d'entreprises qui participent aux programmes de partenariat industriel en sciences et en technologie des conseils subventionnaires pour lesquels Industrie Canada siège aux organismes de gouvernance	200	367
Des programmes fédéraux sont en place pour attirer et retenir des étudiants et des chercheurs hautement qualifiés.	Nombre d'étudiants et de chercheurs soutenus par les programmes en sciences et en technologie axés sur l'avantage humain des conseils subventionnaires pour lesquels Industrie Canada siège aux organismes de gouvernance	3 460	3 241

Analyse du rendement—Partenariats en sciences et en technologie

Industrie Canada a continué d'assurer la surveillance des investissements fédéraux dans des organismes indépendants dont les mandats comprennent la promotion des partenariats de recherche entre les secteurs public et privé et le soutien de l'avancement de la science, de la technologie, du savoir et de l'innovation au Canada. Le Ministère participe aux organismes de gouvernance pour les Centres d'excellence en commercialisation et en recherche (CECR), les Réseaux de centres d'excellence dirigés par l'entreprise (RCE-E)

et le Partenariat automobile du Canada (PAC). En 2013-2014, ces programmes des conseils subventionnaires fédéraux ont attiré au total 2,10 \$ de contributions en espèces et en nature par dollar de financement fédéral et ont impliqué 367 entreprises dans des projets de recherche concertée. Le CECR a été particulièrement prospère, attirant 2,40 \$ de contributions en espèces et en nature par dollar de financement fédéral et la participation de 277 entreprises.

Le Ministère est également membre des organismes de gouvernance pour les programmes « avantage humain » des conseils subventionnaires – les bourses d'études supérieures du Canada Vanier, les bourses postdoctorales Banting, les chaires de recherche du Canada, les Chaires d'excellence en recherche du Canada et les stages en recherche-développement industrielle. Ces programmes ont appuyé au total 3 241 étudiants et chercheurs en 2013-2014. Le Ministère a également collaboré avec les conseils subventionnaires fédéraux et la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) en vue de créer et de lancer le Concours spécial 2014 du Fonds des initiatives scientifiques majeures.

En 2013-2014, des évaluations ont été réalisées sur les paiements de transfert au Centre international Ivey pour l'Innovation en santé, à l'Institut d'informatique quantique et à l'Institut canadien de recherches avancées. Pour plus d'information au sujet de ces évaluations, veuillez vous reporter aux rapports disponibles sur le site Web d'Industrie Canada.¹¹ Le Ministère a également dirigé un examen du PAC pour mieux comprendre son rendement, sa pertinence et les leçons à apprendre de cette initiative.

La différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues et celle entre les ETP réels et prévus est attribuable au report des fonds à des années subséquentes, y compris 21,7 millions de dollars pour Génome Canada afin de s'adapter aux délais du projet révisés, et 81,7 millions de dollars pour la FCI pour s'harmoniser aux délais associés aux projets d'infrastructure de recherche de pointe.

Programme—Recherche et innovation dans les domaines des technologies de l'information et des communications

Description

Par l'intermédiaire du Centre de recherches sur les communications Canada, ce programme permet de mener des recherches sur les technologies de pointe liées aux télécommunications et à l'information en vue d'offrir des conseils impartiaux facilitant l'élaboration de politiques publiques et d'appuyer la mise au point de nouveaux produits et services pour le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC). Les projets de recherche sont réalisés grâce à des activités internes, à des travaux exécutés pour d'autres ministères selon le principe du recouvrement des coûts et à des partenariats avec des organisations industrielles et universitaires. Ces travaux visent à fournir un aperçu des technologies futures pour aider Industrie Canada à élaborer des politiques, des règlements et des programmes visant les télécommunications; améliorer le processus décisionnel lié aux TIC des autres ministères; et réduire l'écart en matière d'innovation par le transfert de nouvelles technologies à l'industrie canadienne.

Ressources financières budgétaires—Recherche et innovation dans les domaines des technologies de l'information et des communications (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
34 817 205	34 817 205	40 864 257	37 793 377	2 976 172

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
239	227	(12)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les secteurs chargés de l'élaboration des politiques et des programmes d'Industrie Canada reçoivent l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées concernant les nouvelles technologies des communications.	Nombre de technologies des communications nouvelles et émergentes pour lesquelles le Centre de recherches sur les communications Canada a fourni des conseils ou des recommandations à Industrie Canada concernant l'élaboration de politiques, de normes et de règlements et concernant la participation à des forums internationaux (p. ex. Union internationale des télécommunications)	10	10
Les ministères et organismes gouvernementaux canadiens (ministère de la Défense nationale, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Agence spatiale canadienne) reçoivent l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées concernant les nouvelles technologies des communications.	Niveau de financement reçu des autres ministères fédéraux pour réaliser des recherches et des essais sur les technologies des communications	7,1 millions de dollars	6,8 millions de dollars
Les entreprises canadiennes de télécommunications bénéficient de retombées industrielles et économiques à la suite du transfert de droits de propriété intellectuelle et de technologies du Centre de recherches sur les communications Canada.	Revenus du Centre de recherches sur les communications Canada provenant de la propriété intellectuelle et de la prestation extérieure de services	1,9 million de dollars	1,14 millions de dollars

Analyse du rendement—Recherche et innovation dans les domaines des technologies de l'information et des communications

En 2013-2014, le Centre de recherches sur les communications (CRC)¹² a fourni des conseils très spécialisés sur 10 technologies nouvelles et émergentes afin d'appuyer l'élaboration de règlements et de normes. Il a également effectué une recherche spécialisée et une mise à l'essai de technologies de communications pour le ministère de la Défense nationale, Sécurité publique Canada et le Conseil national de recherches du

Canada et a reçu 6,8 millions de dollars pour ces services. Les activités de projet comprenaient le soutien opérationnel direct, l'ingénierie et l'aide à la recherche, le développement et à la définition des exigences opérationnelles futures pour les systèmes et les réseaux de communications sans fil.

Au total, la somme de 1,14 million de dollars a été reçue en 2013-2014 en revenus de propriété intellectuelle et grâce à la réalisation de recherches en vertu d'un contrat pour d'autres entités. Ces revenus diminuent à mesure que le CRC redirige ses recherches vers le soutien des besoins en matière de réglementation.

Programme—Financement de la recherche-développement industrielle

Description

Ce programme aide les entreprises canadiennes à accroître leurs activités de recherche-développement (R-D) par des investissements dans des projets d'innovation, par l'entremise de mesures comme des contributions remboursables. Les ententes précisent habituellement la part des fonds provenant du gouvernement fédéral et la part provenant des autres sources. Les projets sont choisis en fonction des investissements stratégiques qu'ils entraîneront en R-D, des nouvelles technologies qui en découleront et de leur potentiel d'optimisation de la capacité et de l'expertise dans le domaine de l'innovation.

Ressources financières budgétaires—Financement de la recherche-développement industrielle (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
332 526 112	355 690 112	385 360 732	330 580 008	(25 110 104)

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
78	74	(4)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Investissement en R-D d'avant-garde dans les industries canadiennes ciblées.	Valeur en dollars des investissements consentis aux entreprises pour les activités de recherche-développement	277,9 millions de dollars	320,25 millions de dollars
	Valeur en dollars des investissements des partenaires pour chaque dollar investi par Industrie Canada dans les projets de recherche-développement	2,92 \$	3,12 \$

Analyse du rendement—Financement de la recherche-développement industrielle

Grâce au soutien stratégique des projets de recherche-développement, Industrie Canada a contribué à l'avancement de la capacité et de l'expertise du Canada en matière d'innovation. Ces investissements ont stimulé la croissance économique, ainsi que la création et la conservation d'emplois au Canada.

En 2013-2014, la somme de 3,12 \$ d'investissement supplémentaire a été obtenue pour chaque dollar investi par Industrie Canada dans des projets, y compris la R-D, au moyen de ces programmes. Le Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile a obtenu 6,60 \$, l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense (ISAD) a obtenu 1,66 \$, Partenariat technologique Canada (PTC) a obtenu 2,09 \$, et depuis sa création, le programme CSeries a obtenu plus de 4 \$ par dollar investi par Industrie Canada.

Industrie Canada a versé au total 320,25 millions de dollars aux entreprises pour des activités de R-D en 2013-2014. Le Ministère a déboursé 182 millions de dollars par l'entremise de l'ISAD, 81 millions de dollars dans le cadre du programme CSeries et 1,21 million de dollars par le biais de PTC. Industrie Canada a également versé 55,9 millions de dollars aux entreprises pour les activités de R-D dans le secteur de l'automobile.

Le programme de démonstration de technologies, un engagement du budget de 2013, a été lancé en septembre 2013. Ce programme finance des projets de démonstration de technologies à grande échelle qui, de façon générale, nécessitent l'intégration de plusieurs technologies différentes et la coordination des activités de nombreux partenaires. Cette initiative mobilisera des entreprises établies au Canada pour favoriser l'expansion des chaînes d'approvisionnement, ainsi que des universités et des collèges canadiens reconnus ou leurs instituts de recherche affiliés en vue de promouvoir le transfert des connaissances. Pour plus d'information sur ce nouveau programme, voir ci-après au sous-programme Politiques et analyses propres aux industries (composante du résultat stratégique Les entreprises et les collectivités canadiennes sont compétitives).

La différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues a trait aux fluctuations des divers programmes de paiement de transfert. Pour plus d'information, veuillez vous reporter à la section de sous-programme qui suit.

Sous programme—Innovation dans le secteur de l'automobile

Description

Le Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile vise à soutenir la production de véhicules novateurs, moins polluants et plus éconergétiques en contribuant à des projets de recherche-développement (R-D) stratégiques de grande envergure dans le secteur de l'automobile. Grâce au Fonds, des contributions remboursables sont versées aux entreprises du secteur de l'automobile pour les aider à financer des activités novatrices et transformatrices rattachées au génie automobile, à la R-D et à la modernisation de la fabrication, de manière à faire de l'industrie canadienne un chef de file dans la production des voitures de demain. Ce programme appuie également le plan d'action du Canada pour l'environnement en faisant progresser la R-D et l'innovation dans le but d'accroître le rendement des automobiles sur le plan de la consommation de carburant et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce faisant, il facilite l'atteinte des objectifs du programme en matière de qualité de l'air du gouvernement du Canada et des nouveaux règlements sur la consommation de carburant. Dans le cadre de ce programme, Industrie Canada étudie les demandes de financement qui prévoient un investissement du secteur privé au Canada de plus de 75 millions de dollars sur cinq ans.

Ressources financières budgétaires—Innovation dans le secteur de l'automobile (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
45 272 199	56 932 223	11 660 024

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
4	5	1

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Capacité accrue à mettre au point des technologies novatrices et plus éconergétiques dans le secteur canadien de l'automobile.	Nombre de projets axés sur les technologies et les processus novateurs et éconergétiques	5	6
Travaux de R-D de pointe menés grâce à l'effet multiplicateur des investissements dans le secteur canadien de l'automobile.	Valeur en dollars des investissements du secteur privé par dollar investi par le Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile	6 \$	6,60 \$

Analyse du rendement—Innovation dans le secteur de l'automobile

Depuis la création du programme en 2008, le FISA a généré 2,3 milliards de dollars d'investissements qui soutiennent les initiatives de R-D stratégique avancée des sociétés automobiles du Canada, afin de mettre en marché des véhicules innovateurs et plus écoénergétiques. En 2013-2014, le Ministère a appuyé six projets axés sur les technologies et les processus écoénergétiques novateurs. En moyenne, la somme de 6,60 \$ a été obtenue des investissements du secteur privé par dollar investi dans le FISA. En septembre 2013, Industrie Canada s'est engagé à verser 71,6 millions de dollars à la Compagnie Ford du Canada (Ford) pour le projet Northern Star. Ce projet renforcera la recherche-développement à l'usine de montage automobile de Ford à Oakville, en Ontario et la transformera en usine de fabrication mondiale de pointe.

La différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues est attribuable à la somme de 11,9 millions de dollars qui a été reçue dans le budget supplémentaire des dépenses de 2013-2014 après l'annonce en janvier 2013 du renouvellement du programme pour cinq autres années, portant le total à 250 millions de dollars.

Sous programme—Innovation sans le secteur de l'aérospatiale

Description

En encourageant et en stimulant les investissements du secteur privé, ce programme offre un soutien à la recherche-développement (R-D) concernant les nouvelles technologies pour la prochaine génération d'aéronefs, moins énergivores et plus sûrs. De plus, il maintient et améliore l'infrastructure et les capacités technologiques des entreprises canadiennes de l'aérospatiale et encourage la croissance du nombre de personnes hautement qualifiées dans l'industrie des aéronefs commerciaux. Ce programme fournit des contributions à remboursement conditionnel pour appuyer les activités de recherche et la mise au point de nouvelles technologies au Canada.

Ressources financières budgétaires—Innovation sans le secteur de l'aérospatiale (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
55 665 507	81 326 808	25 661 301

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
1	1	-

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Création de postes hautement spécialisés en recherche-développement dans le secteur de l'aérospatiale.	Nombre de postes en R-D maintenus ou créés grâce à ce programme	1 750	2 278

Analyse du rendement—Innovation sans le secteur de l'aérospatiale

Industrie Canada a continué d'encourager la recherche-développement en vue de la prochaine génération d'aéronefs commerciaux écoénergétiques et sécuritaires. En date du 31 décembre 2013, 2 278 postes de recherche-développement au total ont été conservés ou créés grâce au programme d'innovation en aérospatiale. En septembre 2013, un important jalon a été atteint : le premier vol d'essai de l'aéronef novateur CSeries, qui promet une meilleure consommation de carburant, des niveaux sonores réduits et des coûts de fonctionnement moindres. Toutes les entreprises de l'industrie aérospatiale canadienne tireront profit de cette innovation.

Le programme CSeries au sein de ce sous-programme a été évalué en 2013-2014. L'évaluation a confirmé que ce programme de contributions remboursables répond à un besoin concret de financement du secteur de l'aérospatiale en raison des risques financiers du secteur et de l'importance des retombées économiques qu'offre le secteur aux Canadiens. Pour de l'information supplémentaire au sujet de l'analyse de la pertinence du programme de l'évaluation, ainsi que de son rendement, voir le site Web d'Industrie Canada.

Les fonds du programme d'innovation en aérospatiale pour l'exercice 2014-2015 ont été reportés à l'exercice 2013-2014 à cause d'une augmentation des dépenses à très court terme du programme, ce qui a entraîné la différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues dans le tableau qui précède.

Sous programme—Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense

Description

L'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense (ISAD) appuie le développement de produits et de services novateurs, améliore la compétitivité des sociétés canadiennes de l'aérospatiale, de la défense, de l'espace et de la sécurité (A-D) et favorise la collaboration entre les instituts de recherche, les universités, les collèges et le secteur privé. L'ISAD fait partie de la stratégie en matière de sciences et de technologie du gouvernement, qui vise à donner un avantage concurrentiel au Canada par l'entremise des sciences et de la technologie. En allouant des contributions remboursables aux sociétés canadiennes pour appuyer la recherche industrielle et les projets de développement préconcurrentiel, l'ISAD fait office de catalyseur quant aux nouveaux investissements dans le secteur de l'A-D. Les projets, soumis de façon continue, sont retenus au terme d'un examen rigoureux selon des critères financiers, techniques et commerciaux. Le programme est partiellement financé par les fonds auparavant attribués à Partenariat technologique Canada (PTC) et par les remboursements provenant à la fois de projets de PTC et de l'ISAD.

Ressources financières budgétaires—Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
245 662 654	187 034 054	(58 628 600)

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
36	36	-

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Innovation et compétitivité dans les entreprises d'aérospatiale, de défense, d'espace et de sécurité.	Pourcentage de projets ayant donné lieu à l'élaboration de produits, services et/ou processus novateurs	70 % (21 projets)	79 % (27 sur 34 projets)
	Pourcentage de projets ayant donné lieu à la commercialisation de produits, de services et/ou de processus novateurs	53 % (16 projets)*	56 % (19 sur 34 projets)
Collaboration d'entreprises d'aérospatiale, de défense, d'espace et de sécurité et d'universités, de collèges et d'instituts de recherche affiliés.	Pourcentage de projets qui ont établi un rapport de collaboration avec des universités, des collèges et des instituts de recherche affiliés	83 % (25 projets)	82 % (28 sur 34 projets)

* Une fois qu'un projet a terminé le développement d'un produit, service et/ou procédé novateur, il faut prévoir un délai avant que le produit, service et/ou procédé puisse être mis sur le marché.

Analyse du rendement—Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense

L'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense (ISAD) continue d'améliorer la compétitivité des entreprises canadiennes d'A et D. À la fin de 2013-2014, 79 % des projets avaient donné lieu à l'élaboration de nouveaux produits, services et/ou procédés, tandis que 56 % des projets avaient entraîné la commercialisation de nouveaux produits, services et/ou procédés.

La collaboration est encouragée entre les instituts de recherche, les universités, les collèges et le secteur privé. On s'attend à ce que toutes les entreprises bénéficiaires collaborent avec un établissement postsecondaire pendant la phase de recherche-développement (R-D) de chaque projet de l'ISAD. À la fin de 2013-2014, 82 % des projets avaient donné lieu à la création de telles collaborations.

L'ISAD agit à titre de catalyseur pour les investissements dans le secteur de l'aérospatiale et de la défense (A et D) en fournissant des contributions remboursables à des entreprises canadiennes du secteur de l'A et D pour la recherche industrielle stratégique et le développement préconcurrentiel. En décembre 2013, des modifications de l'ISAD ont été annoncées en réponse aux principales conclusions du rapport de l'Examen de l'aérospatiale et aux engagements du budget de 2013. Les modifications ont renforcé l'incitatif pour les entreprises d'investir dans la recherche-développement, réduit le fardeau administratif, répondu aux besoins des petites entreprises et fait en sorte que le Canada soit gagnant en obtenant les activités de production de grande valeur découlant de la R-D.

Industrie Canada a également mis en œuvre les mesures incluses dans la réponse du gouvernement fédéral aux recommandations du vérificateur général dans le rapport de l'automne 2012 sur les paiements de transfert au secteur de l'aérospatiale. Parmi ces mesures, mentionnons plusieurs modifications administratives, notamment la modification de la norme de service et la publication d'une plus grande quantité d'information sur les résultats et les réalisations du programme sur le site Web du Ministère.

L'ISAD a été évaluée en 2011-2012. L'évaluation recommandait au Ministère de penser à faire mieux connaître le programme. Le Ministère a élaboré et mis en œuvre une stratégie de sensibilisation pour faire connaître le programme et pour accroître le taux de participation, en particulier parmi les petites et moyennes entreprises, grâce à la participation à des salons professionnels, à des conférences et à des réunions des associations industrielles. Le Ministère continue d'organiser des activités de sensibilisation afin de s'assurer que ce niveau de sensibilisation soit maintenu au sein de la communauté d'intervenants.

La différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues est attribuable à la demande du programme. De plus, une partie des dépenses prévues pour ce programme a été reportée de 2013-2014 à 2014-2015 pour tenir compte des fluctuations des besoins de trésorerie pour les projets approuvés.

Sous programme—Partenariat technologique Canada

Description

Le programme Partenariat technologique Canada (PTC) offrait aux entreprises de toutes les régions canadiennes des contributions remboursables pour stimuler la recherche industrielle et les projets de développement préconcurrentiel dans les secteurs de l'aérospatiale et de la défense, de l'environnement, des sciences de la vie, des technologies de l'information et des communications et de la fabrication de pointe. Par son soutien à des projets, le programme a produit un large éventail d'avantages économiques, sociaux et environnementaux dont a profité la population canadienne. PTC a pris fin le 31 décembre 2006. Même si les demandes ne sont plus acceptées, le Ministère continue de gérer un portefeuille de 3,5 milliards de dollars associé aux projets en cours. Ces tâches de gestion consistent à examiner l'état des projets, à fournir les sommes admissibles et à recevoir des remboursements.

Ressources financières budgétaires—Partenariat technologique Canada (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
9 089 752	5 286 923	(3 802 829)

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
37	32	(5)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Déboursement en R-D visant les industries de l'aérospatiale, de la défense, de l'environnement et des technologies habilitantes.	Valeur en dollars des investissements en R-D, par dollar investi par Partenariat technologique Canada	2 \$	2,09 \$
Les entreprises canadiennes commercialisent de nouveaux produits, services et processus innovateurs.	Pourcentage des projets dont la phase de travail a été menée à terme et qui se sont concrétisés par la commercialisation de nouveaux produits, services et processus	72 %*	71 %

* Une fois qu'un projet a terminé le développement d'un produit, service et/ou procédé novateur, il faut prévoir un délai avant que le produit, service et/ou procédé puisse être mis sur le marché.

Analyse du rendement—Partenariat technologique Canada

En date du 31 décembre 2006, Partenariat technologique Canada (PTC) n'acceptait plus de demandes pour les nouveaux projets. Toutefois, Industrie Canada continue de gérer les projets existants et de recueillir les remboursements. Les remboursements recueillis à ce jour cadrent avec les prévisions et devraient continuer jusqu'en 2035. Au total, la somme de 2,09 \$ a été obtenue pour la recherche-développement par dollar de contribution de PTC déboursé en 2013-2014. Les bénéficiaires de 71 % des projets commercialisaient de nouveaux produits, services et procédés, ce qui cadre avec la cible finale du programme de 72 %.

En réponse aux conclusions du Rapport du vérificateur général du Canada d'automne 2012 sur les paiements de transfert au secteur aérospatial,¹³ l'évaluation finale de PTC a été reportée d'un an à 2014-2015. Les leçons apprises de cette évaluation finale faciliteront la gestion et l'administration des autres programmes de paiements de transfert au secteur aérospatial d'Industrie Canada.

Les débours de PTC en 2013-2014 n'ont pas atteint le niveau prévu, parce que certains projets ont eu des exigences de flux de trésorerie inférieures et d'autres projets de recherche-développement sont en cours d'achèvement à moindres coûts que prévu.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique (suite)

Résultat stratégique : Les entreprises et les collectivités canadiennes sont compétitives

Industrie Canada encourage l'innovation et la productivité des entreprises, car celles-ci créent des emplois et de la richesse. Favoriser le développement économique dans les collectivités stimule le développement des compétences et permet d'approfondir les idées et de saisir les occasions dans tout le pays.

Programme—Recherche et services pour les petites entreprises, et défense de leurs intérêts

Description

Le travail du Ministère dans ce domaine vise à améliorer la croissance et la compétitivité des petites entreprises ainsi qu'à favoriser l'entrepreneuriat. Par l'entremise de ce programme, Industrie Canada sensibilise le gouvernement aux défis auxquels font face les petites entreprises; partage des connaissances et de l'expertise sur les petites et moyennes entreprises (PME) dans plusieurs domaines (statistique, entrepreneuriat, financement, innovation, expansion, etc.); fait des recommandations quant aux politiques; offre des programmes qui visent à soutenir les PME et l'entrepreneuriat au Canada; et fournit des conseils et du soutien relativement à la Banque de développement du Canada.

Ressources financières budgétaires—Recherche et services pour les petites entreprises, et défense de leurs intérêts (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
102 258 916	102 258 916	84 894 338	85 577 041	(16 681 875)

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
119	109	(10)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Création de nouvelles petites et moyennes entreprises	Nombre d'entrées de petites et moyennes entreprises	10 000	Pas disponible*
Croissance des petites et moyennes entreprises	Pourcentage des petites et moyennes entreprises qui se disent en croissance	45 %	Pas disponible**

* Statistique Canada a changé sa façon de calculer cette mesure. De nouvelles mesures sont en cours d'élaboration.

** Les données ne sont plus recueillies dans ce format. Les chiffres obtenus au moyen de la nouvelle méthode de collecte de données ne sont pas disponibles.

Analyse du rendement—Recherche et services pour les petites entreprises, et défense de leurs intérêts

En 2013-2014, le Programme de financement des petites entreprises du Canada a été modernisé afin qu'il soit plus facile pour les petites et moyennes entreprises d'accéder au financement. Toujours en 2013-2014, le Réseau Entreprises Canada (REC) a été évalué. Le REC aide les PME à trouver des renseignements, des programmes et des services pertinents du gouvernement du Canada.

Industrie Canada a conclu des ententes en vue de prolonger le service de PerLE jusqu'en 2018, tout en élargissant la portée du service pour joindre de nouvelles collectivités canadiennes. PerLE est un service important pour les entrepreneurs, qui leur offre l'accès en ligne aux exigences fédérales, provinciales, territoriales et municipales pour démarrer ou agrandir une entreprise au Canada.

La différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues a trait aux fluctuations des paiements dans le cadre du sous-programme Financement des petites entreprises du Canada et du sous-programme Croissance et prospérité des petites entreprises. Pour plus d'information, voir la section du sous-programme ci-après.

Sous programme—Financement des petites entreprises du Canada**Description**

Le Programme de financement des petites entreprises du Canada vise à aider les petites et moyennes entreprises (PME) du Canada à obtenir du financement qu'elles n'auraient pas pu obtenir autrement, ou qui aurait été offert à des conditions moins intéressantes. Il s'agit d'un programme de partage du risque de perte sur les prêts qui est offert en partenariat avec les institutions financières. Pour être admissibles au programme, les PME doivent être des sociétés sans but lucratif et avoir un chiffre d'affaires annuel inférieur à 5 millions de dollars. Le programme permet aux institutions financières d'offrir des prêts à terme pour les biens immobiliers, les améliorations locatives et l'équipement. Lorsqu'un

prêt enregistré est en souffrance, le gouvernement paye 85 % des pertes nettes admissibles. Il s'agit d'un programme national offert dans l'ensemble des provinces et des territoires.

Ressources financières budgétaires—Financement des petites entreprises du Canada (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
90 614 148	64 044 370	(26 569 778)

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
35	34	(1)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Grâce à l'appui du gouvernement, les petites et moyennes entreprises ont accès à du financement qu'elles n'auraient pu obtenir autrement.	Nombre de prêts enregistrés dans le cadre du Programme de financement des petites entreprises du Canada	8 000	5 622
	Valeur des prêts enregistrés dans le cadre du Programme	1 milliard de dollars	852,8 millions de dollars
	Pourcentage de bénéficiaires de prêts accordés dans le cadre du Programme de financement des petites entreprises du Canada qui, autrement, n'auraient pas obtenu de prêt ou auraient obtenu un prêt à des conditions moins intéressantes	75 %	80 % à 85 %

Analyse du rendement—Financement des petites entreprises du Canada

En 2013-2014, Industrie Canada a continué d'appuyer les petites et moyennes entreprises au moyen du Programme de financement des petites entreprises du Canada (PFPEC).

Le PFPEC a fait l'objet d'une vérification en 2013-2014.¹⁴ De plus, un examen complet du PFPEC a permis de relever deux problèmes pour les principaux prêteurs : le fardeau administratif du programme et la faible rentabilité pour les prêteurs. Ces facteurs ont contribué à l'enregistrement d'un plus petit nombre de prêts que prévu en 2013-2014. En réponse à cet examen et aux consultations d'intervenants, Industrie Canada a proposé des modifications réglementaires pour moderniser le PFPEC et inclure plus de services en ligne. Ces modifications ont été publiées dans la Gazette du Canada, Partie II le 12 février 2014,¹⁵ la date d'entrée en vigueur ayant été établie au 1^{er} avril 2014.

En février 2014, en raison en partie du lancement des demandes de prêt en ligne en 2011, 65 % des prêts consentis par le PFPEC avaient été enregistrés en ligne, et 16 % des paiements des droits avaient été reçus par voie électronique, ce qui représente une hausse considérable par rapport à 20 % et à 7 % respectivement pendant la même période l'an dernier.

La différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues pour ce sous-programme est attribuable à la baisse des demandes reçues et des paiements effectués pour les prêts non remboursés. L'écart dépend principalement d'une réduction des prêts accordés ces dernières années et de l'atteinte de la limite de responsabilité par certaines institutions financières, ce qui a donné lieu à une baisse du nombre de demandes payées.

Sous programme—Réseau Entreprises Canada

Description

Le Réseau Entreprises Canada offre aux entrepreneurs canadiens potentiels ainsi qu'aux petites entreprises du Canada un guichet unique d'information sur les services, les programmes et les règlements gouvernementaux, ainsi que des outils en matière de commerce. Ce réseau donne aux petites entreprises un accès facile et unique à l'information des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ce qui leur fait gagner du temps et les aide à prendre des décisions éclairées favorisant leur démarrage, leur développement et leur réussite. L'information est offerte sur Internet (www.entreprisescanada.ca), par téléphone (numéro sans frais 1-888-576-4444) et par un réseau de 13 centres de services au Canada. Le Réseau Entreprises Canada est géré par cinq ministères et organismes : Industrie Canada (pour les activités nationales et en Ontario), l'Agence canadienne de développement économique du Nord (dans les territoires du Nord), Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (dans les provinces de l'Ouest), l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (dans les provinces de l'Atlantique) et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (au Québec). Le service est offert en collaboration avec les provinces et les territoires ainsi que des organismes sans but lucratif, et chaque ministère et organisme

responsable à sa propre architecture d'alignement des programmes et ses propres mesures du rendement connexes.

Ressources financières budgétaires—Réseau Entreprises Canada (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
6 002 889	4 422 771	(1 580 118)

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
40	29	(11)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les petites entreprises et les entrepreneurs potentiels consultent l'information du gouvernement concernant les programmes, les outils et les services destinés aux entreprises.	Nombre de consultations par les clients pour tout le contenu sur le Réseau Entreprises Canada diffusé par les services Web nationaux	2,2 millions	1,5 millions
	Nombre d'interactions avec les clients par l'intermédiaire du Réseau Entreprises Canada régional en Ontario	68 680 courriels et appels à la Ligne Info-Entreprises	3 569*
L'information fournie par le Réseau Entreprises Canada est utile pour les clients d'entreprises.	Pourcentage des clients qui ont trouvé utiles les services et les renseignements offerts par le Réseau Entreprises Canada	60 %	59 %

* Représente les interactions pour les mois d'avril et de mai 2013 seulement. En juin 2013, la responsabilité du Réseau Entreprises Canada en Ontario a été transférée à FedDev Ontario.

Analyse du rendement—Réseau Entreprises Canada

En 2013-2014, le Ministère a continué de fournir des renseignements sur les programmes, les outils et les services aux entreprises canadiennes par l'entremise du Réseau Entreprises Canada (REC). Bien que la fréquentation du site Web ait diminué par rapport à l'année précédente, l'utilisation croissante des médias sociaux a fourni au REC l'occasion d'élargir l'accès aux renseignements et aux services du gouvernement pour les entreprises et les autres organismes de prestation de services.

Les différences entre les dépenses réelles et prévues et les ETP sont attribuables au transfert de juin 2013 du Réseau Entreprises Canada en Ontario à l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario.

Sous programme—Croissance et prospérité des petites entreprises

Description

Par la défense des intérêts des petites entreprises; des recherches et des analyses fondées sur les faits; des consultations menées auprès des intervenants; des sondages; et l'élaboration de politiques, ce programme permet au gouvernement de mieux connaître les enjeux touchant les petites entreprises (importance de l'entrepreneuriat et des petites entreprises pour l'économie canadienne, obstacles à la croissance et à la prospérité des petites entreprises, stratégies de réduction du fardeau de la paperasserie imposé aux entreprises pour qu'elles se conforment aux exigences du gouvernement, etc.). En outre, ce programme appuie la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs (FCJE), un organisme sans but lucratif qui offre des prêts et du mentorat aux jeunes Canadiens qui ne seraient probablement pas admissibles à de l'aide financière des établissements prêteurs traditionnels. Les consultations auprès des intervenants ont lieu, entre autres, aux réunions du Comité consultatif sur la petite entreprise et l'entrepreneuriat. Ce comité doit fournir des renseignements, des conseils et des recommandations au gouvernement, par l'entremise du ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme), sur les questions touchant les petites entreprises canadiennes, en particulier l'amélioration de l'accès des entreprises à l'information et aux programmes fédéraux.

Ressources financières budgétaires— Croissance et prospérité des petites entreprises (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
5 641 879	17 109 900	11 468 021

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
44	46	2

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les décideurs de la haute direction du gouvernement connaissent le point de vue des petites et moyennes entreprises et les enjeux qui les touchent.	Nombre de séances d'information données aux décideurs de la haute direction.	95	132
Les jeunes entrepreneurs ont accès à du financement pour mettre sur pied et faire croître leurs entreprises.	Nombre de prêts accordés par la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs grâce au financement d'Industrie Canada	534	495
	Valeur des prêts accordés par la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs grâce au financement d'Industrie Canada	\$8 605 000	\$6 525 000

Analyse du rendement—Croissance et prospérité des petites entreprises

Industrie Canada a maintenu son soutien des petites et moyennes entreprises (PME) en 2013-2014, en veillant à ce que le gouvernement du Canada soit conscient des difficultés avec lesquelles doivent composer ces entreprises et de l'importance de ces dernières pour l'économie canadienne.

Le Ministère a dépassé sa cible de 2013-2014 pour ce qui est du nombre de séances d'information présentées aux principaux décideurs du gouvernement, en partie à cause des nouvelles priorités ministérielles découlant du budget de 2013.

En 2013-2014, la FCJE a accordé 495 prêts d'une valeur totale de 6 525 000 \$ à de jeunes entrepreneurs grâce au financement d'IC. Les résultats réels indiquent des volumes de prêts plus faibles que les estimations.

En 2013-2014, Industrie Canada a fourni son soutien au Comité consultatif sur la petite entreprise et l'entrepreneuriat, qui a donné au gouvernement du Canada des conseils sur la façon de mieux servir les PME en leur offrant un accès plus rapide et facile aux

renseignements, aux programmes et aux transactions. Le Comité a présenté son rapport en mars 2014, en fournissant des conseils sur les nouvelles technologies, les outils médiatiques et les tendances relatives à la prestation de services qui pourraient transformer l'interface entre les entreprises et le gouvernement, ainsi que l'incidence de l'environnement de réglementation actuel sur la croissance des petites entreprises.

Industrie Canada a également négocié et signé de nouvelles ententes avec la plupart de ses partenaires provinciaux et territoriaux en vue de prolonger le service de PerLE de cinq années (2013 à 2018). Le partenariat s'est également élargi de manière à inclure 16 autres municipalités, en vue d'offrir un accès rapide et facile aux exigences des gouvernements pour démarrer et agrandir une entreprise au Canada.

La différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues dans le cadre de ce sous-programme est principalement attribuable au financement de 18 millions de dollars sur deux ans pour la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs annoncé dans le budget de 2013. De ce financement, la somme de 9 millions de dollars a été obtenue au moyen du budget supplémentaire des dépenses de 2013-2014. Des fonds supplémentaires ont également été réaffectés à ce sous-programme pendant l'année pour le projet pilote de services aux entreprises sur le Web et pour une contribution à la Conférence de Québec.

Programme—La compétitivité et la capacité industrielles

Description

Ce programme a été mis sur pied pour aider les industries canadiennes à s'adapter à l'évolution de la conjoncture économique — à réagir adéquatement aux perturbations externes, par exemple —, à innover et à être compétitives sur la scène industrielle. Ce programme, qui vise à soutenir les industries, s'appuie sur la recherche et l'analyse et établit des liens avec les associations, les gouvernements et les entreprises de pointe pour créer une expertise sur les industries canadiennes et les secteurs. De plus, le programme s'appuie sur cette expertise pour concevoir des politiques, des lois et des règlements. Il consiste aussi à favoriser le développement industriel en collaboration avec le secteur privé, à attirer les investissements, à promouvoir l'expertise canadienne et à investir dans les initiatives du secteur privé qui visent à maximiser la productivité et à faciliter l'accès aux capitaux.

Ressources financières budgétaires—La compétitivité et la capacité industrielles (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
36 145 038	36 145 038	36 182 192	37 132 066	987 028

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
228	215	(13)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les industries canadiennes sont capables d'anticiper les risques et les occasions sur les marchés nationaux et mondiaux et d'y réagir.	Rang du Canada parmi les pays du G7 pour la position dans la chaîne de valeur	6 ^e	7 ^e
	Rang du Canada parmi les pays du G7 pour l'assimilation de la technologie par les entreprises	6 ^e	6 ^e
Le point de vue de l'industrie est pris en considération dans le cadre des politiques, des lois, des règlements et des ententes.	Nombre de projets de collaboration en matière de politiques axés sur la compétitivité et l'adaptabilité de l'industrie	36	35

Analyse du rendement—La compétitivité et la capacité industrielles

Le renforcement du secteur de la fabrication afin de donner lieu à des industries mondialement compétitives, d'accroître la croissance économique et de créer des emplois au Canada faisait partie des priorités d'Industrie Canada en 2013-2014. Compte tenu de cette priorité, le Ministère a collaboré avec l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario en vue de mettre en œuvre le fonds de fabrication de pointe, un fonds de 200 millions de dollars qui appuie les efforts visant à élaborer des technologies de pointe et des activités de fabrication avancée en Ontario.

En réponse à l'Examen de l'aérospatiale, le Ministère a lancé le nouveau programme de démonstration de technologies. Ce programme appuiera les entreprises canadiennes innovantes en finançant de gros projets de démonstration de technologies.

Toujours en 2013-2014, Industrie Canada a continué d'administrer et de mettre en œuvre la proposition de valeur de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale, qui visait à favoriser la durabilité à long terme du grand secteur maritime au Canada. Le Ministère a également continué d'administrer la Politique des retombées industrielles et régionales, et s'est préparé à la transition vers la Politique des retombées industrielles et technologiques, qui vise à améliorer les résultats économiques de certaines acquisitions du secteur de la défense et de la sécurité à l'étendue du Canada.

Sous programme—Politiques et analyses propres aux industries

Description

Ce programme fournit au gouvernement et à l'industrie des renseignements, des analyses et des conseils sur la capacité de l'industrie à s'adapter à l'évolution de la conjoncture économique. Les fonctionnaires du Ministère surveillent les tendances et les enjeux commerciaux qui influent sur l'innovation et la compétitivité des industries ciblées, ainsi que les actualités économiques et stratégiques sur la scène mondiale pour déterminer les répercussions sur les industries canadiennes. Cette expertise est utilisée pour donner des conseils aux intéressés sur des questions et des politiques importantes se rattachant à la compétitivité des industries ciblées et à leur position sur les marchés mondiaux et dans les chaînes de valeur. Grâce à ce programme, Industrie Canada intègre la perspective de l'industrie aux questions qui requièrent une décision du gouvernement et transmet le point de vue du gouvernement à l'industrie. En collaboration avec ses partenaires, comme les associations industrielles et d'autres ministères, Industrie Canada élabore des produits (études sur les chaînes de valeur, documents de recherche, rapports statistiques, etc.) qui servent à éclairer la prise de décisions. Ce programme favorise aussi l'adoption et l'adaptation de technologies et de compétences nouvelles et émergentes liées aux processus opérationnels, en plus de soutenir des activités de recherche-développement, de marketing et d'investissement stratégiques.

Ressources financières budgétaires— Politiques et analyses propres aux industries (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
33 452 954	29 143 606	(4 309 348)

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
202	189	(13)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les décideurs du gouvernement et de l'industrie ont accès à l'information sur les tendances et les enjeux qui influent sur la compétitivité des industries canadiennes.	Pourcentage de demandes faites par les intervenants pour obtenir des renseignements, des conseils ou de l'expertise concernant la compétitivité des industries	100 %	100 %
	Nombre et types de produits du savoir conçus pour analyser les tendances, les risques et les occasions influant sur la compétitivité des industries canadiennes ciblées, qui sont distribués aux intervenants	226	265

Analyse du rendement—Politiques et analyses propres aux industries

En 2013-2014, Industrie Canada a dépassé sa cible pour ce qui est du nombre de produits du savoir diffusés aux intervenants pour analyser les tendances, les risques et les occasions ayant une incidence sur la compétitivité des industries canadiennes ciblées.

Industrie Canada a collaboré avec l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario en vue de mettre en œuvre le Fonds de fabrication de pointe annoncé dans le budget de 2013, en particulier en ce qui concerne la présentation de l'analyse de l'économie et de l'innovation qui sera appliquée aux projets présentés.

Le Ministère a également entrepris des activités en réponse à l'Examen de l'aérospatiale. Comme indiqué dans le programme Financement de la recherche-développement industrielle, le nouveau Programme de démonstration de technologies a été lancé en septembre 2013. Ce programme financera des projets de démonstration de technologies à grande échelle qui, de façon générale, nécessitent l'intégration de plusieurs technologies différentes et la coordination des activités de nombreux partenaires. Les premières déclarations d'intérêt ont été acceptées en décembre 2013. En février 2014, le ministre de l'Industrie a publié le Cadre de la politique spatiale du Canada, qui explique clairement les priorités du gouvernement et qui renforce la gouvernance du programme spatial du Canada.

En outre, Industrie Canada a collaboré avec ses partenaires à l'analyse des politiques et des programmes dans des domaines comme le commerce (p. ex., l'accord commercial entre le Canada et l'Europe, l'Accord de libre-échange Canada-Corée), le contexte réglementaire (p. ex., les contrôles à l'exportation), les compétences, les transports (p. ex., la politique ferroviaire) et le soutien de l'innovation.

En mai 2013, Industrie Canada a dirigé l'élaboration et la publication du premier rapport annuel de la Stratégie fédérale en matière de tourisme (SFT).¹⁶ En septembre 2013, Industrie Canada a appuyé un dialogue constructif sur le tourisme avec les provinces et les territoires dans le cadre d'une réunion du Conseil canadien des ministres du Tourisme (CCMT). Le Ministère continue de mobiliser ses partenaires fédéraux grâce à des réunions régulières du comité directeur de la SFT, y compris un engagement officialisé de l'industrie du tourisme. De plus, le Ministère continue d'assurer une coordination rigoureuse avec les autres ministères pour élaborer plusieurs politiques et programmes touchant le secteur du tourisme.

La différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues sous ce programme est attribuable aux économies du programme et aux réaffectations internes entre programmes.

Sous programme—Capacité de construction navale

Description

Ce programme vise à assurer la capacité nécessaire de construction navale pour répondre aux besoins en approvisionnement et en maintenance du gouvernement fédéral, et ce, conformément à la politique d'achat au Canada. Parmi les produits admissibles, on trouve des navires ou des ouvrages maritimes en mer, nouveaux ou faisant l'objet d'importants travaux de remise à neuf, de conversion ou de modification dans des chantiers navals canadiens. Des fonds sont versés aux demandeurs, aux prêteurs ou aux bailleurs sous la forme d'une contribution non remboursable pour réduire les frais d'intérêt et de location à la charge du demandeur. Ce soutien peut représenter, dans certains cas, jusqu'à 15 % de la somme versée à un chantier naval canadien pour la construction ou la modification d'un navire ou d'un ouvrage maritime en mer admissible.

Ressources financières budgétaires—Capacité de construction navale (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
1 700 000	4 998 282	3 298 282

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
1	1	-

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
La demande pour la construction, la conversion, le carénage et la modification dans des chantiers navals canadiens est créée et satisfaite.	Nombre de demandes reçues	1	0
	Nombre d'ententes de contribution approuvées	1	2

Résultats du rendement—Capacité de construction navale

Pour appuyer la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale (SNACN), Industrie Canada était responsable de l'administration et de la mise en œuvre de la proposition de valeur (PV) de la SNACN, qui visait à encourager la durabilité à long terme du grand secteur maritime au Canada.

En 2013-2014, Industrie Canada a réussi à négocier les premières conditions contractuelles de la PV de la SNACN pour les patrouilleurs hauturier pour l'Arctique (PHA). Après l'inclusion des conditions de la PV dans le contrat des PHA, des PV ont été approuvées en vue d'un investissement dans le grand secteur maritime à la hauteur des obligations accumulées à ce jour de la PV pour les chantiers navals. Aucune nouvelle demande n'a été acceptée pour le programme du Mécanisme de financement structuré en 2013-2014, mais, à cause d'un report de l'année précédente, deux ententes ont été signées en 2013-2014.

La différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues est attribuable à une réaffectation interne de 3,2 millions de dollars pour financer un projet en vue de la construction d'un navire remorqueur.

Sous programme—Retombées industrielles et régionales**Description**

La Politique des retombées industrielles et régionales (RIR) encadre le recours aux programmes d'approvisionnement de défense et de sécurité afin de favoriser le développement industriel et régional à long terme au Canada. Ce faisant, elle permet aux sociétés canadiennes de profiter des retombées des programmes d'approvisionnement fédéraux par la création de nouvelles occasions d'affaires ou de nouveaux investissements en recherche-développement, en commercialisation des technologies ou dans des activités d'expansion. Cette politique exige que les maîtres d'œuvre à qui sont attribués d'importants contrats fédéraux de défense et de sécurité créent de nouvelles activités commerciales au Canada d'une valeur égale à la valeur du contrat. Les investissements doivent viser le secteur des technologies de pointe partout au Canada, et peuvent être directement ou indirectement liés aux articles faisant l'objet du contrat. La Politique des RIR est le pendant canadien des politiques de participation industrielle mises en œuvre dans une centaine de pays.

Ressources financières budgétaires—Retombées industrielles et régionales (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
992 084	2 990 178	1 998 094

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
25	25	-

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les maîtres d'œuvre qui profitent des retombées des contrats d'approvisionnement fédéraux réinvestissent dans l'économie canadienne.	Valeur (en dollars) des investissements des maîtres d'œuvre dans l'économie canadienne	2 milliards de dollars	2,1 milliards de dollars
Des relations commerciales sont établies entre les fournisseurs canadiens et les maîtres d'œuvre.	Nombre de transactions qui créent des relations entre les maîtres d'œuvre et les entreprises canadiennes	125	150
Les transactions ayant des retombées industrielles et régionales sont examinées, approuvées et font l'objet de rapports en temps opportun.	Pourcentage de nouvelles transactions commerciales évaluées annuellement par rapport au nombre total de demandes reçues	90 %	99 %

Analyse du rendement—Retombées industrielles et régionales

En 2013-2014, Industrie Canada a assuré la gestion et la surveillance continues des obligations assujetties à la Politique des retombées industrielles et régionales (RIR) et a commencé la transition à la nouvelle Politique des retombées industrielles et technologiques (RIT). Cette politique fait en sorte que les acquisitions du secteur de la défense et de la sécurité du gouvernement du Canada stimulent l'activité commerciale à valeur ajoutée pour l'industrie canadienne.

En mettant en œuvre la politique, le Ministère collabore avec ses partenaires des acquisitions, comme Travaux publics et des Services gouvernementaux, le ministère de la Défense nationale, la Garde côtière canadienne et les organismes de développement régional.

En 2013-2014, Industrie Canada a supervisé 70 contrats et 30 importantes acquisitions à venir en vertu de la politique. Le Ministère a mis en œuvre une approche améliorée de communication et de sensibilisation, entrepris des initiatives visant à améliorer les processus administratifs.

Les entrepreneurs principaux déclarent chaque année à Industrie Canada leurs activités commerciales de l'année précédente au Canada. Les résultats déclarés ici sont basés sur les activités commerciales qui ont eu lieu au Canada en 2012 et qui ont été déclarées à Industrie Canada en 2013-2014. La valeur monétaire des investissements des entrepreneurs principaux au Canada correspond aux attentes. Le nombre de transactions ayant donné lieu à des relations dépasse les attentes, en raison de facteurs externes, comme les décisions commerciales des entrepreneurs principaux.

La différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues dans ce sous-programme est attribuable aux réaffectations internes effectuées pendant l'année pour harmoniser le financement aux exigences du programme.

Programme—Développement économique des collectivités

Description

Ce programme soutient le développement économique des collectivités du Nord de l'Ontario comme le font les organismes de développement économique régional dans d'autres régions du Canada. Il a pour objectif principal de renforcer l'économie du Nord de l'Ontario en finançant, au moyen d'ententes de contribution, des projets de développement économique et communautaire entrepris par les secteurs public et privé et les organisations sans but lucratif. Ce programme vise également à améliorer l'accès de la population à Internet, à multiplier le nombre d'ordinateurs dans les écoles ainsi qu'à renforcer les compétences et l'apprentissage en informatique au sein des groupes communautaires et des collectivités partout au Canada.

Ressources financières budgétaires—Développement économique des collectivités (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
65 318 795	65 318 795	84 853 872	72 366 822	7 048 027

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
104	104	-

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les entreprises et les organisations ciblées dans le Nord de l'Ontario stimulent la croissance économique.	Nombre d'entreprises et d'organisations créées, en expansion ou maintenues en exploitation dans le Nord de l'Ontario	1 700	1 983

Analyse du rendement—Développement économique des collectivités

Dans le cadre de son rôle visant à assurer la compétitivité des entreprises et des collectivités canadiennes, Industrie Canada a travaillé pour améliorer la prestation du Programme de développement des collectivités et du Programme de développement du Nord de l'Ontario.

En 2013-2014, le Ministère a dépassé sa cible en ce qui concerne le nombre d'entreprises et d'organismes créés, agrandis ou conservés dans le Nord de l'Ontario.

Parmi les priorités du Ministère dans le cadre de ce programme, mentionnons l'appui de la mise en œuvre réussie de la perspective économique Cercle de feu dans le Nord-Ouest de l'Ontario, et le lancement de la version révisée de l'Initiative de développement économique pour encourager le développement économique dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire et pour tirer parti des perspectives économiques rendues possibles grâce à l'utilisation des deux langues officielles.

La différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues a trait aux fluctuations de divers programmes de paiements de transfert. Pour plus d'information, voir la section du sous-programme ci-après.

Sous programme—Développement des collectivités**Description**

Le Programme de développement des collectivités est une initiative nationale mise en œuvre par FedNor dans les régions rurales du Nord de l'Ontario et par les organismes de développement régional ailleurs au Canada. Il fournit une aide financière aux PME par l'entremise de 24 Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) situées dans les régions rurales du Nord de l'Ontario. Les objectifs sont la stabilité et la croissance

économiques, la création d'emplois, la mise en place d'économies locales diversifiées et compétitives ainsi que l'établissement de collectivités économiquement viables. Les SADC sont des organismes de développement communautaire sans but lucratif. Elles sont constituées en personne morale et dirigées par des conseils d'administration locaux formés de bénévoles. Elles offrent divers produits et services pour soutenir la croissance des petites entreprises et le développement économique des collectivités, y compris l'accès aux capitaux; la planification communautaire stratégique et le développement socioéconomique; le soutien aux projets communautaires et aux initiatives spéciales; ainsi que des services d'information, de planification et de soutien destinés aux entreprises. FedNor verse des contributions financières pour soutenir les activités courantes de chaque SADC dans le cadre d'ententes annuelles ou triennales.

Ressources financières budgétaires—Développement des collectivités (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
8 926 621	9 149 386	222 765

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
5	5	-

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les entreprises ciblées des régions rurales du Nord de l'Ontario attirent les investisseurs.	Proportion d'investissements du Programme de développement des collectivités par rapport aux fonds mobilisés à partir d'autres sources	1:1,6	1:1,67
Les entreprises ciblées des régions rurales du Nord de l'Ontario créent des emplois.	Nombre d'emplois créés dans le Nord de l'Ontario grâce aux investissements du Programme de développement des collectivités	1 100	1 928

Analyse du rendement—Développement des collectivités

Grâce au Programme de développement des collectivités, Industrie Canada a continué de fournir du soutien aux PME dans les régions rurales du Nord de l'Ontario.

Le Ministère a dépassé sa cible pour ce qui est du nombre d'emplois créés et conservés dans le Nord de l'Ontario grâce aux investissements par le biais du Programme de développement des collectivités, ce qui traduit les conditions économiques locales des collectivités desservies par le programme.

En 2013-2014, Industrie Canada a amélioré ses outils de déclaration et de surveillance pour le Programme de développement des collectivités, y compris un outil plus efficace basé sur les risques pour évaluer les demandes de soutien. Le Ministère a également élaboré un plan d'action en vue de répondre aux recommandations de l'évaluation réalisée en 2013-2014.¹⁷

Sous programme—Développement du Nord de l'Ontario

Description

Le Programme de développement du Nord de l'Ontario (PDNO) est administré par FedNor. Sa mission consiste à favoriser la croissance, la diversification économique, la création d'emplois et l'établissement de collectivités autonomes et viables dans le Nord de l'Ontario. Pour y parvenir, une aide financière est versée, au moyen de paiements de transfert, aux petites et moyennes entreprises et aux organismes sans but lucratif, y compris aux municipalités, aux organismes municipaux, aux organismes de développement communautaire et aux établissements de recherche, dans trois secteurs prioritaires : le développement économique communautaire, la croissance et la compétitivité des entreprises, ainsi que l'innovation.

Ressources financières budgétaires—Développement du Nord de l'Ontario (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
46 292 174	38 717 214	(7 574 960)

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
96	89	(7)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les entreprises ciblées des régions rurales du Nord de l'Ontario attirent les investisseurs.	Proportion de contributions du Programme de développement du Nord de l'Ontario par rapport aux fonds mobilisés à partir d'autres sources	1:2,6	1:1,8
Les entreprises ciblées des régions rurales du Nord de l'Ontario créent des emplois.	Nombre d'emplois créés dans le Nord de l'Ontario grâce aux investissements du Programme de développement du Nord de l'Ontario	3 000	2 160

Analyse du rendement—Développement du Nord de l'Ontario

Grâce au Programme de développement du Nord de l'Ontario (PDNO), Industrie Canada stimule le développement économique des collectivités du Nord de l'Ontario.

La valeur obtenue des fonds des contributions du PDNO par rapport aux investissements obtenus d'autres sources était de 1:1,8 en 2013-2014, un peu moins que la cible de 1:2,6. La différence entre la cible et le résultat réel est attribuable à un plus gros accent en 2013-2014 sur certains gros projets ayant une valeur obtenue relativement faible, ainsi qu'au financement attribué à des organismes intermédiaires qui continuent de répartir les fonds à des bénéficiaires finaux. Ce sous-programme a contribué à la création ou au maintien de 2 160 emplois dans le Nord de l'Ontario. La cible des emplois sera rajustée au cours des années à venir pour tenir compte d'une stratégie à jour de mesure du rendement.

En 2013-2014, Industrie Canada, grâce à l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor), a appuyé le développement de la perspective économique du Cercle de feu dans le Nord-Ouest de l'Ontario. Pour ce faire, le Ministère a notamment dirigé les efforts concertés de 16 ministères et organismes en vue de veiller à ce que la capacité, la formation et le développement des entreprises soient en place. Était également inclus un investissement dans une initiative sur trois ans de 4,4 millions de dollars pour le Nishnawbe Aski Development Fund, en vue de fournir aux entreprises nouvelles et existantes des Premières Nations dans le Nord-Ouest de l'Ontario les outils nécessaires pour saisir les occasions liées à ce grand projet d'exploitation minière.

Pour desservir plus efficacement les collectivités du Nord de l'Ontario, une ligne d'information gratuite offrant des services aux entreprises en français a été instaurée et fera l'objet d'une surveillance pour déterminer si des modifications s'imposent. FedNor a également rationalisé le processus d'examen pour les petits projets et lancé un site Web remanié pour qu'il soit plus facile pour les clients de trouver de l'information sur les programmes.

FedNor a également entrepris plusieurs initiatives visant à améliorer les programmes pour ses intervenants. Il s'agit entre autres de l'Initiative de fabrication ciblée du Nord de l'Ontario, qui a été lancée pour aider les fabricants du Nord à devenir plus novateurs, productifs et compétitifs dans le marché international, ainsi que de la collaboration avec l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario pour faire en sorte que le Fonds de fabrication de pointe a été conçu d'une manière qui était pertinente pour les PME du Nord de l'Ontario cherchant à élaborer des produits ou des procédés de production nouveaux et novateurs.

La différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues est attribuable au moment du lancement de deux initiatives de FedNor : l'Initiative de fabrication ciblée du Nord de l'Ontario, et l'approche de FedNor pour appuyer le déploiement de la large bande, ce qui a eu une incidence sur les approbations des projets et les flux de trésorerie.

Sous programme—Ordinateurs pour les écoles

Description

Ce programme permet de remettre à neuf des ordinateurs provenant de ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que d'entreprises et de donateurs privés grâce à des ententes de contribution avec des agents de mise en œuvre autorisés. Une fois remis à neuf, les ordinateurs sont distribués à des écoles, à des bibliothèques, à des organismes d'apprentissage sans but lucratif et à des collectivités autochtones partout au Canada. Par l'entremise d'un réseau national fondé sur le partenariat, le programme fournit les organismes d'apprentissage du Canada en ordinateurs pour qu'un plus grand nombre de jeunes Canadiens profitent des avantages offerts par une économie et une société axées sur le savoir. Ce programme permet aussi aux jeunes qui ont acquis certaines compétences au niveau postsecondaire d'acquérir de l'expérience en travaillant comme stagiaires à des projets novateurs de technologies de l'information et des communications dans le cadre d'ateliers de remise à neuf d'ordinateurs. Ces projets permettent aux participants d'acquérir de l'expérience professionnelle pratique dans des domaines tels que la réparation et la remise à neuf d'ordinateurs et la mise à l'essai de logiciels; de cultiver des compétences telles que l'esprit d'équipe, la gestion du temps et l'administration; et de réaliser d'autres tâches liées à la gestion d'un atelier de remise à neuf d'ordinateurs.

Ressources financières budgétaires—Ordinateurs pour les écoles (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
-	7 803 869	7 803 869

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
-	5	5

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les écoles, les bibliothèques, les organismes sans but lucratif et les collectivités autochtones reçoivent des ordinateurs remis à neuf.	Nombre d'ordinateurs remis à neuf livrés annuellement	65 000	73 923
De jeunes stagiaires acquièrent de l'expérience professionnelle en technologies de l'information et des communications.	Nombre de jeunes stagiaires embauchés annuellement	250	305

Analyse du rendement—Ordinateurs pour les écoles

Des fonds pour ce sous-programme de 3,6 millions de dollars ont été reçus dans le budget supplémentaire des dépenses pour Ordinateurs pour les écoles — Le Programme d'acquisition d'une expérience professionnelle, une initiative financée par la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada, qui offre de l'expérience professionnelle en remise à neuf d'ordinateurs aux étudiants et aux nouveaux diplômés de programmes de technologies de l'information. Une somme supplémentaire de 4 millions de dollars a été réaffectée à l'interne pour appuyer le Programme des ordinateurs pour les écoles.

Sous programme—Accès à Internet communautaire**Description**

L'accès Internet à large bande est une infrastructure essentielle pour participer à l'économie de demain, puisqu'il permet aux citoyens, aux entreprises et aux institutions d'avoir accès à de l'information, des services et des possibilités qui seraient autrement hors de leur portée. Large bande Canada : Un milieu rural branché a pour objectif de doter les régions rurales et éloignées des infrastructures nécessaires à leur participation à l'économie numérique. Le programme octroie du financement au secteur privé ou à des consortiums d'entreprises, à des organismes sans but lucratif ainsi qu'à des entités provinciales ou territoriales qui aménagent ou exploitent des infrastructures de services à large bande, par l'entremise d'accords de contribution portant sur des projets qui offrent un accès Internet à large bande d'au moins 1,5 Mbps aux ménages non desservis ou mal

desservis. Le programme n'accepte plus de demandes relatives à de nouveaux projets. Tous les projets sont maintenant achevés; toutefois, le programme continue de verser du financement pour l'accès à la bande passante par satellite aux termes d'ententes signées.

Ressources financières budgétaires—Accès à Internet communautaire (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
10 100 000	16 170 721	6 070 721

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
3	1	(2)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Accès Internet à large bande aux foyers non desservis et mal desservis	Nombre de ménages au Canada ayant un accès à large bande en raison de services par satellite financés par le programme Large bande Canada	72 000*	72 000

* Dans l'ensemble, le programme Large bande Canada a atteint un total de 218 000 ménages; la cible de 72 000 ménages était pour 2013-2014.

Analyse du rendement—Accès à Internet communautaire

En 2013-2014, Industrie Canada a atteint sa cible en ce qui concerne le soutien de l'accès à la large bande pour 72 000 foyers (dans l'ensemble, le programme a maintenant atteint 218 000 ménages). Le programme a été éliminé en mars 2012; les dépenses restantes visent les paiements en vertu de certaines ententes pour fournir l'accès à large bande par satellite. Le budget 2014 prévoyait 305 millions de dollars sur cinq ans pour le programme Un Canada branché qui améliorera l'accès aux réseaux à large bande à haute vitesse.

Le montant des dépenses prévues ne comprend pas la somme additionnelle de 10 millions de dollars reçue dans le budget supplémentaire des dépenses pour aider les jeunes à

acquérir des compétences en technologies de l'information et des communications grâce à des stages pour les jeunes à des centres d'accès communautaire.

Sous programme—Initiative de développement économique pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire

Description

L'Initiative de développement économique (IDE) fait partie de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne, annoncée en juin 2008 et visant à promouvoir la dualité linguistique et l'identité nationale du Canada, ainsi qu'à conférer des avantages économiques à tous les Canadiens. Industrie Canada assure la coordination horizontale et globale de l'initiative; fait part aux ministères et aux organismes de développement régional de renseignements et d'information sur la recherche; coordonne les exigences en matière de production de rapports et d'évaluation; et organise les consultations communautaires officielles. L'IDE est une initiative nationale mise en œuvre par FedNor dans le Nord de l'Ontario et par les organismes de développement régional dans le reste du Canada. Le mandat de l'IDE dans le Nord de l'Ontario consiste à répondre aux besoins économiques propres à la région et à s'appuyer sur les réussites régionales pour favoriser le développement durable des communautés de langue officielle en situation minoritaire. L'acquisition de nouvelles compétences commerciales grâce à l'innovation, à des partenariats, à la diversification économique et au soutien accru aux petites entreprises favorise ce développement durable. Pour accomplir ce mandat, Industrie Canada, par l'entremise de FedNor, offre des contributions par paiements de transfert à des organismes sans but lucratif, y compris à des organismes francophones ou bilingues desservant le Nord de l'Ontario et offrant des programmes ou des services en français aux francophones. Le financement est consacré à deux domaines prioritaires : la planification stratégique à l'échelle communautaire ainsi que le développement économique et commercial.

Ressources financières budgétaires—Initiative de développement économique pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire (dollars)

Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses réelles 2013-2014	Écart dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
-	525 632	525 632

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
-	4	4

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les entreprises de communautés de langue officielle en situation minoritaire du Nord de l'Ontario attirent les investisseurs.	Proportion de contributions de l'Initiative de développement économique par rapport aux fonds mobilisés à partir d'autres sources	1:1,3	Pas applicable*
Les entreprises de communautés de langue officielle en situation minoritaire du Nord de l'Ontario créent des emplois.	Nombre d'emplois créés et maintenus dans le Nord de l'Ontario grâce aux contributions de l'Initiative de développement économique	71	Pas applicable*

* L'Initiative de développement économique pour les collectivités de langue officielle en situation minoritaire a été lancée le 27 février 2014. Aucune entente n'a été signée en 2013-2014; il n'y a donc pas de résultats à signaler.

Analyse du rendement—Initiative de développement économique pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire

En février 2014, Industrie Canada a lancé la version révisée de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario de FedNor dans le cadre de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018*, afin d'encourager le développement économique dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire et de tirer parti des perspectives économiques rendues possibles grâce à l'utilisation des deux langues officielles.

Le 31 mars 2014, quatre demandes avaient été reçues et étaient à l'étude. Par conséquent, aucun financement n'a été fourni en 2013-2014, et il n'y a pas de résultats à déclarer.

Du nouveau financement pour ce sous-programme a été annoncé dans le budget de 2013 et obtenu au moyen du budget supplémentaire des dépenses.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique (suite)

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières budgétaires—Services internes (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
100 243 350	129 443 350	137 903 851	138 479 491	9 036 141

Ressources humaines (équivalents temps plein - ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
1 189	1 152	(37)

Analyse du rendement —Services internes

En 2013-2014, Industrie Canada a continué d'améliorer ses pratiques de gestion en vue d'améliorer la prestation des programmes et les activités opérationnelles.

Industrie Canada a parachevé son cadre de contrôle interne, qui décrit les principales responsabilités et imputabilités à l'égard de la Politique sur le contrôle interne du Secrétariat du Conseil du Trésor. Le Ministère continue de mettre en œuvre ce cadre, et présente des mises à jour régulières à la haute direction et au Comité ministériel de vérification.

Le Ministère a mis en œuvre intégralement le processus opérationnel commun des ressources humaines, une initiative visant à normaliser la prestation des services de ressources humaines à l'étendue du gouvernement en vue de réduire les coûts et d'améliorer le processus décisionnel. Industrie Canada a également offert de la formation obligatoire à tous les gestionnaires et superviseurs pour le nouveau programme de gestion du rendement des employés, en vertu de la Directive sur la gestion du rendement. Le programme cerne les attentes relatives au rendement et les besoins de formation de chaque employé, et apparie leurs contributions aux objectifs opérationnels du Ministère. Cette formation a assuré la réussite du programme en aidant les gestionnaires à entretenir des conversations sur la gestion du rendement avec les employés, et en tenant les gestionnaires et les employés au courant de divers outils de perfectionnement.

En 2013-2014, Industrie Canada a incité les employés à l'étendue du Ministère à participer aux discussions sur Objectifs 2020, une initiative du greffier du Conseil privé visant à faciliter un dialogue au sujet de l'avenir de la fonction publique. Le Ministère a offert à ses employés de nombreuses occasions de collaboration avec la haute direction pour présenter des idées sur l'orientation de la fonction publique et d'Industrie Canada à l'avenir.

La différence entre les dépenses réelles et les dépenses prévues est attribuable aux coûts engagés pendant l'année liés aux ajustements de la rémunération et aux exigences relatives aux listes de paye pour répondre aux obligations juridiques de l'employeur (p. ex., congé parental).

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

Les principales données financières présentées dans ce RMR donnent un aperçu général de la situation et des opérations financières d'Industrie Canada. Elles devraient être lues conjointement avec les [états financiers 2013-2014](#)¹⁸ se trouvant sur le site web d'Industrie Canada.

Sommaire des résultats financiers de 2014

Les résultats financiers sont liés aux trois résultats stratégiques et services internes connexes qui visent à rendre l'industrie canadienne plus productive et compétitive dans l'économie mondiale, améliorant ainsi le bien-être économique et social de la population canadienne.

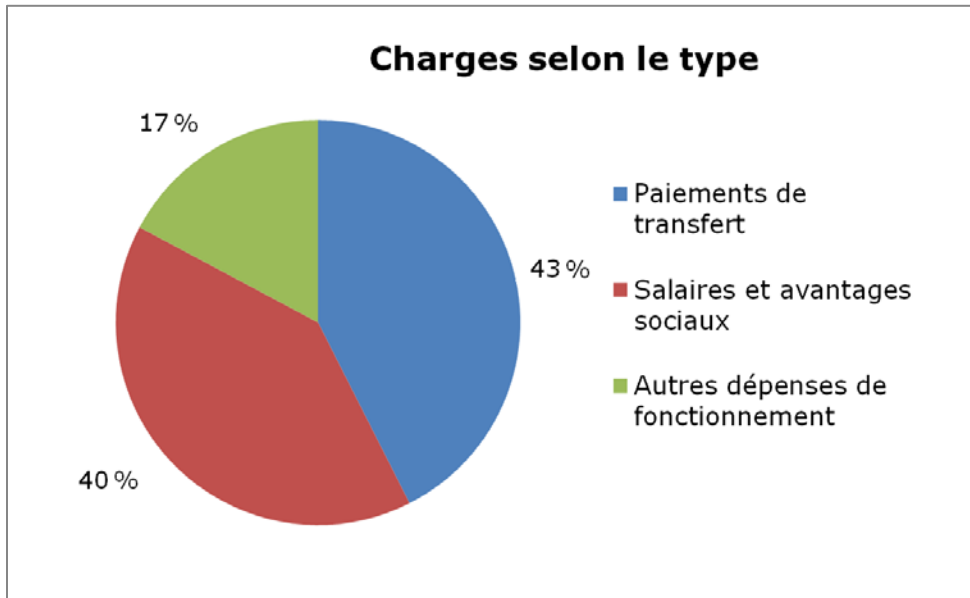
État condensé des opérations et situation financière nette ministérielle

Industrie Canada État condensé des opérations et situation financière nette ministérielle (non vérifié) Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 (dollars)					
	Résultats attendus 2013-2014	Résultats réels 2013-2014	Résultats réels 2012-2013	Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats attendus 2013-2014)	Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats réels 2012-2013)
Total des charges	1 333 549 000	1 213 910 486	1 147 707 747	(119 638 514)	66 202 739
Total des revenus	225 575 000	224 298 773	222 437 493	(1 276 227)	1 861 280
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 107 974 000	989 611 713	925 270 254	(118 362 287)	64 341 459
Situation financière nette du ministère	(361 197 000)	(513 414 832)	(457 638 606)	(152 217 832)	(55 776 226)

Résultats prévus

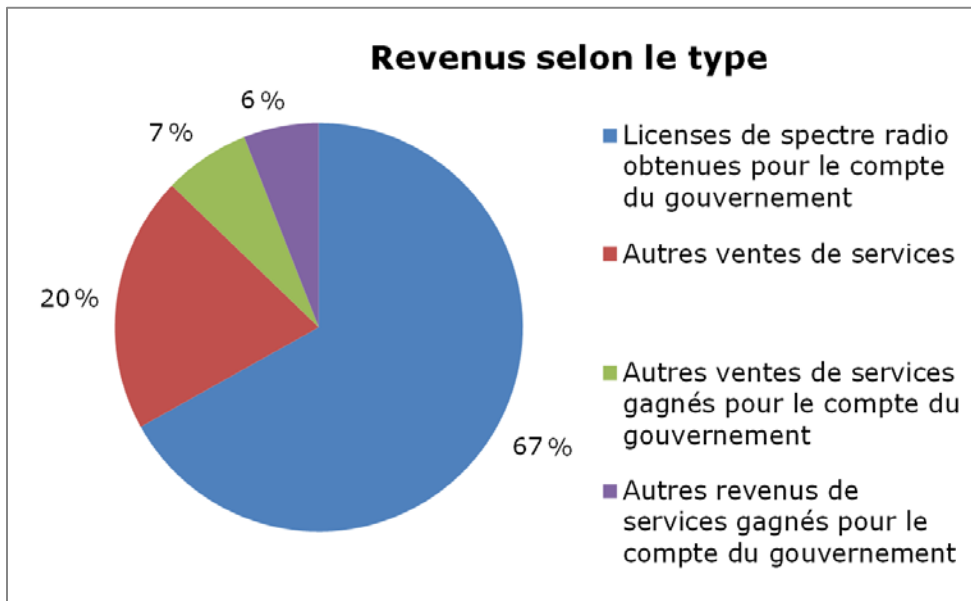
Les résultats prévus sont basés sur les états financiers prospectifs présentés dans le Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014 (RPP).¹⁹ L'écart de 120 millions de dollars entre les résultats prévus de 2013-2014 et les dépenses réelles de 2013-2014 est principalement attribuable à une diminution des paiements de transfert pour des programmes comme le Programme de financement des petites entreprises du Canada consécutive à une baisse des demandes d'indemnisation et des paiements effectués au titre des prêts en défaut. De plus, les dépenses pour l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense (ISAD) ont diminué en raison de la diminution de la demande du programme. En dernier lieu, les dépenses de fonctionnement étaient également moins élevées que prévu, particulièrement celles pour les salaires et les avantages sociaux, en raison de la réduction des dépenses liées aux indemnités de départ.

Charges



Les charges totales se situaient à 1,2 milliard de dollars en 2013-2014, une augmentation de 66 millions de dollars comparativement aux réels de 2012-2013. Cette augmentation est en grande partie attribuable à Génome Canada (sous l'activité de programme Capacité dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation) pour le financement annoncé dans le Budget de 2013 pour la recherche en génomique, ce qui comprend de nouveaux concours de recherche de grande envergure et la participation de chercheurs canadiens à des initiatives de partenariat nationales et internationales. L'augmentation des subventions et des contributions a été légèrement compensée par une diminution des dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux.

Revenus

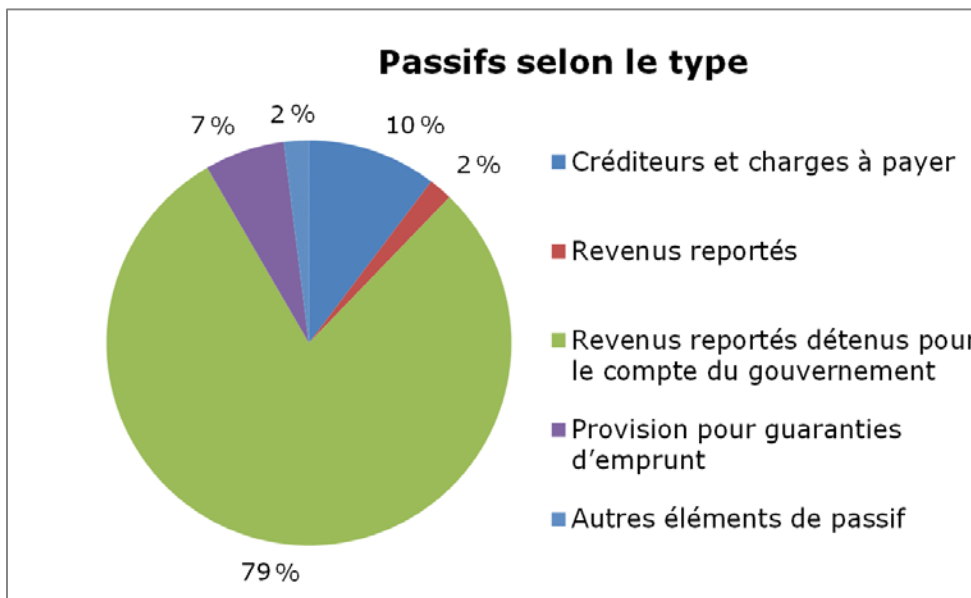


Les revenus totaux bruts se situaient à 1,1 milliard de dollars en 2013-2014, une augmentation d'environ 24 millions de dollars tandis que les revenus nets de 224 millions de dollars sont demeurés essentiellement inchangés par rapport à l'année dernière. L'augmentation des revenus bruts est principalement attribuable aux amendes plus élevées recueillies en vertu de la *Loi sur la concurrence* par le Bureau de la concurrence. Une réduction des revenus pour les licences de spectre des radiofréquences, en raison des licences qui arrivent à échéance, compense cette augmentation. Les revenus de la récente vente aux enchères du spectre dans la bande de 700 MHz seront comptabilisés sur une période de vingt ans et ils seront pris en compte dans les états financiers ministériels 2014-2015. Puisque ces revenus ne peuvent pas être redépensés par le Ministère, ils sont déclarés comme des revenus gagnés pour le compte du gouvernement, ce qui réduit les revenus bruts du Ministère. Les autres ventes de services désignent les honoraires juridiques et les enregistrements effectués par l'entremise d'organismes comme l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, le Bureau du surintendant des faillites et le Programme de financement des petites entreprises du Canada. Une partie de ces revenus (25 %) sont déclarés comme des revenus gagnés pour le compte du gouvernement.

État condensé de la situation financière

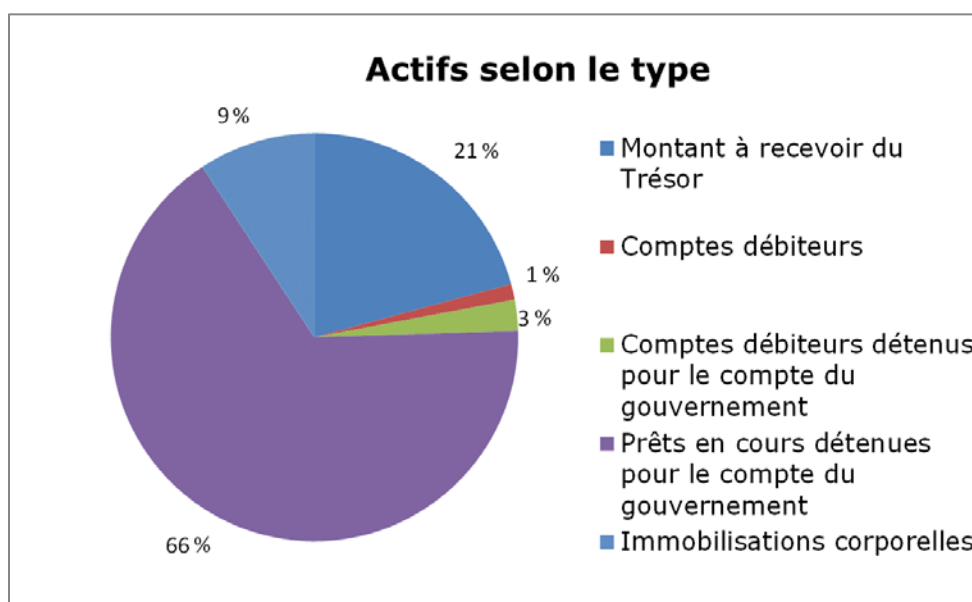
Industrie Canada			
État condense de la situation financière (non vérifié)			
Au 31 mars 2014 (dollars)			
	2013-2014	2012-2013	Écart (2013-2014 moins 2012-2013)
Total des passifs nets	875 047 895	808 526 579	66 521 316
Total des actifs financiers nets	254 365 147	254 492 487	(127 340)
Dette nette du ministère	620 682 748	554 034 092	66 648 656
Total des actifs non financiers	107 267 916	96 395 485	10 872 431
Situation financière nette du ministère	(513 414 832)	(457 638 607)	(55 776 225)

Passifs nets



Le total du passif net se situait à 875 millions de dollars pour 2013-2014, une augmentation de 66 millions de dollars, tandis que le passif brut se chiffrait à 4,2 milliards de dollars, une augmentation de 706 millions de dollars. Les comptes créditeurs ont augmenté de 133 millions de dollars au cours du présent exercice, en raison principalement de paiements futurs à Génome Canada. Les réductions des avantages sociaux futurs et des garanties d'emprunt ont aussi contribué à l'écart des passifs nets. Les revenus reportés, incluant les sommes reçues pour les licences de spectre des radiofréquences, ont augmenté à la suite de la réception des dépôts de soumission initiaux pour la dernière vente aux enchères du spectre. Une grande partie (98 %) des revenus reportés ne peut pas être redépensée par Industrie Canada et est donc déclarée comme un passif détenu au nom du gouvernement, réduisant ainsi le passif du Ministère de 3,4 milliards de dollars.

Actifs financiers nets



Le total des actifs financiers nets se situait à 254 millions de dollars pour 2013-2014, une légère diminution par rapport à l'année dernière, tandis que les actifs financiers bruts se chiffraient à 1 milliard de dollars, une augmentation de 100 millions de dollars. Cette augmentation peut être imputée aux paiements de prêts effectués pendant l'exercice principalement imputables à l'Office des technologies industrielles qui offre des prêts dans le cadre du programme de l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense (ISAD) à des entreprises d'aérospatiale et de défense, ainsi qu'au Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile (FISA), qui vise à favoriser la R-D novatrice dans le secteur de l'automobile au Canada.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014* se trouvent [sur le site Web d'Industrie Canada](#).²⁰

- Stratégie ministérielle de développement durable
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Initiatives horizontales
- Vérifications internes et évaluations
- Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes
- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
- Financement pluriannuel initial
- Rapport sur les frais d'utilisation

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée [*Dépenses fiscales et évaluations*](#).²¹ Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Secteur de la gestion intégrée
Industrie Canada
235, rue Queen
2e étage, tour Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Courriel : info@ic.gc.ca
Télécopieur : 613-954-2340

Annexe : Définitions

architecture d’alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d’un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu’une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d’effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d’autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d’État.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d’avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s’entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s’ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu’il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L’équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d’une organisation, d’un programme, d’une politique ou d’une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique: Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

- 1 Gazette du Canada, Partie II le 18 décembre 2013, <http://gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2013/2013-12-18/html/sor-dors221-fra.php>
- 2 Cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
- 3 Comptes publics du Canada 2014, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- 4 Sources : Groupe de la banque mondiale, Création d'entreprise, <http://français.doingbusiness.org/data/exploretopics/starting-a-business> et le Rapport sur la compétitivité mondiale du Forum sur l'économie mondiale 2013–2014, <http://reports.weforum.org/the-global-competitiveness-report-2013-2014/> (en anglais seulement)
- 5 *Un Canada, une économie nationale : Modernisation du commerce intérieur au Canada* http://www.ic.gc.ca/eic/site/081.nsf/fra/h_00007.html
- 6 *Pratiques exemplaires de sécurité pour les fournisseurs de services de télécommunications canadiens*, <http://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/fra/sf10719.html>
- 7 *Cadre de délivrance de licences pour services radio à large bande (SRLB) — bande de 2 500 MHz*, <http://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/fra/sf10726.html>
- 8 Enquête canadienne sur l'utilisation d'Internet (ECUI) 2012, <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/131126/dq131126d-fra.htm>
- 9 La Loi canadienne anti-pourriel, <http://fightspam.gc.ca/eic/site/030.nsf/fra/accueil>
- 10 *Un moment à saisir pour le Canada : Aller de l'avant dans le domaine des sciences, des technologies et de l'innovation*, http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/h_07416.html
- 11 Rapports d'évaluation d'Industrie Canada, https://www.ic.gc.ca/eic/site/ae-ve.nsf/fra/h_00351.html
- 12 Centre de recherches sur les communications Canada, <http://www.crc.gc.ca/eic/site/069.nsf/fra/accueil>
- 13 Automne 2012 — Rapport du vérificateur général du Canada, Chapitre 6 — Les paiements de transfert au secteur aérospatial — Industrie Canada, http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201210_06_f_37350.html
- 14 Vérification du Programme de financement des petites entreprises du Canada, https://www.ic.gc.ca/eic/site/ae-ve.nsf/fra/h_03640.html
- 15 Gazette du Canada, Partie II le 12 février 2014, <http://canadagazette.gc.ca/rp-pr/p2/2014/2014-02-12/pdf/g2-14804.pdf>
- 16 Stratégie fédérale en matière de tourisme – Rapport annuel 2012, http://tourism.gc.ca/eic/site/034.nsf/fra/h_00430.html
- 17 Évaluation du Programme de développement des collectivités, https://www.ic.gc.ca/eic/site/ae-ve.nsf/fra/h_03689.html
- 18 Les états financiers 2013-2014, <http://www.ic.gc.ca/eic/site/017.nsf/fra/07499.html>
- 19 Industrie Canada, Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014, <http://www.ic.gc.ca/eic/site/017.nsf/fra/07277.html>
- 20 Tableaux de renseignements supplémentaires, <http://www.ic.gc.ca/eic/site/017.nsf/fra/07475.html>
- 21 Publication sur les dépenses fiscales et les évaluations, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>